

Une millionnaire de Loto-Canada s'effondre en recevant son chèque

par Georges LAMON

"Je n'étais pas encore revenue de mes émotions. Il faut dire que je ne le croyais pas jusqu'à aujourd'hui, maintenant, je commence à le croire."

Mme Robert Harbour, de Rouyn-Noranda, âgée de 23 ans, dont le mari est devenu l'un des six millionnaires québécois des 12 gagnants de la Loto-Canada, se remet tranquillement de toute l'émotion de cette journée mémorable à Montréal.

En effet, au moment de la présentation des heureux gagnants, Mme Harbour s'est soudainement effaïssée, vaincue par l'émotion et l'atmosphère qui régnait au Holiday Inn de Place Dupuis en cette journée de festivités.

Immédiatement, on s'empressait autour d'elle, d'ailleurs plus qu'il n'en fallait, pour lui porter secours. "Y a-t-il une infirmière ici?" lança le représentant de Loto-Canada. Aussitôt, des rires fusaient de la salle: ils venaient du reste du groupe de huit infirmières de Sherbrooke qui venaient, elles aussi, de gagner un million de dollars!

Après ce petit incident de parcours, tout reentra dans l'ordre et chacun s'en fut ici et là discuter de ses projets futurs, riches sinon de millions, du moins de centaines ou de quelques dizaines de milliers de dollars.

M. Robert Harbour n'a que 25 ans et il est animateur sportif

— Voir LOTO-CANADA, page A 6



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Vaincue par l'émotion et la chaleur étouffante se dégageant de l'atmosphère de cette journée qui marquait un tournant décisif dans sa vie, Mme Robert Harbour, de Rouyn-Noranda, dont le mari est l'un des millionnaires de Loto-Canada, n'a pu résister plus longtemps. Pendant la présentation du prix d'un million, elle s'est soudainement effaïssée. Son mari, délaissant quelque peu le chèque d'un million qui peut attendre..., s'est immédiatement porté au secours de sa femme. Et qui dira encore que l'argent c'est plus fort que tout...

Nouvelles ententes Canada-Québec: \$440 millions de plus pour le Québec

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Mettant un terme à des négociations qui traînaient en longueur depuis plusieurs mois, les ministres Jacques Léonard et Marcel Lessard ont finalement signé, à Québec, hier, trois amendements aux ententes auxiliaires Canada-Québec, amendements par lesquels une somme additionnelle d'environ \$440 millions sera injectée dans l'économie québécoise d'ici 1982.

Suite à l'entente-cadre de 1974, neuf ententes auxiliaires avaient été conclues, jusqu'ici, entre Québec et Ottawa pour un montant total de quelque \$384 millions.

Hier, le total de ces ententes a dépassé d'un seul coup le cap des \$800 millions à la grande joie du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Jacques Léonard, qui n'a pu s'empêcher de noter, suite à des questions posées par des journalistes, que la présence d'un gouvernement péquiste n'avait certainement pas nui à la signature d'ententes aussi avantageuses pour le Québec.

De son côté, le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, a soutenu qu'il ne fallait voir aucun lien politique dans la signature d'ententes aussi importantes, mais plutôt la volonté du gouvernement fédéral de venir en aide le plus possible à l'économie québécoise.

Aux termes des ententes signées hier, les modifications à l'entente auxiliaire sur les axes routiers prioritaires prévoient qu'une somme supplémentaire de \$264.6 millions sera consacrée à la construction et à la réfection de routes au Québec.

Dans le secteur forestier, une somme de \$114 millions est ajoutée pour la construction et l'amélioration de chemins d'accès aux ressources forestières, ainsi que pour un vaste programme de travaux de reboisement et de sylviculture.

Finalement, dans le secteur agricole, un montant supplémentaire de \$61.7 millions sera affecté au réaménagement foncier et à l'assainissement des sols dans plusieurs régions du Québec.

— Voir ENTENTES, page A 6

QSP Ltée et Québec Steel Products déclarent faillite

— page A 11

billet

La Vieille Capitale paralysée par 2000 camions

La belle tolérance de la police et... du maire

Mais où donc sont passés les vigoureux policiers de la ville de Québec, ceux-là même qui matraquaient allégrement les indépendantistes qui manifestaient contre la visite de la Reine en 1964, ceux-là même qui matraquaient avec encore plus d'ardeur — l'expérience aidant — les femmes et les hommes qui, en 1969, manifestaient pacifiquement contre le bill 63?... Bref, qu'est donc devenue la police de Québec, pourtant célèbre pour l'enthousiasme avec

lequel ses troupes de choc jouaient du bâton?

Depuis deux jours, la Vieille Capitale est littéralement paralysée par plus de 2,000 camions, presque tous des poids lourds, qui bloquent les trois artères principales de la ville, rendent inopérants non seulement le transport en commun mais aussi l'approvisionnement et — c'est plus grave — les services requis en cas d'incendie et le transport des malades.

Devant cela, la police de la ville

de Québec n'est que douceur et compréhension. C'est d'un oeil serein que les policiers en faction au coin des rues observent la prise de la ville par la force brute, de la même façon qu'ils ont laissé entrer dans Québec, à la queue-leu-leu, les camionneurs protestataires au volant de leurs mastodontes alors que ce coup de force avait été annoncé au moins 24 heures avant.

Cette tolérance inattendue, de la part de la police, paraît sans borne. Mardi matin, sur l'autoroute 20, les vannes lancées en trombe vers Québec bloquaient volontairement les voies et les automobilistes qui tentaient de les dépasser se faisaient "tasser" sur l'accotement. Le soir venu, la manifestation se transforme en un party joyeux viril, la bière et la force du nombre aidant.

Et le maire, lui?

Mais, question plus intéressante, qu'est donc devenu le maire Gilles Lamontagne, élu en 1965, celui-là même qui présidait aux activités de la police municipale quand elle fonçait sur des personnes qui manifestaient paisiblement... et à pied, quand elle fonçait sur des grévistes — piétons eux aussi?

Qu'est devenu le maire, dont l'un des rôles est de donner des directives aux policiers municipaux?

Le maire Lamontagne est à Ottawa, nouveau député libéral de Langelier, de la dernière couvée

des élections fédérales partielles. Or, voici que nous découvrons avec stupeur que le maire-député est un partisan de toutes les libertés, y compris celle de bloquer une ville entière au nom d'un objectif dont tout le monde estime qu'il est sans commune mesure avec les risques qu'on fait ainsi courir à la population.

Il doit bien rire dans sa barbe, le député-maire, en voyant que plusieurs, parmi les simples citoyens de sa ville, s'imaginent que c'est le gouvernement péquiste qui est coupable d'inaction. (En réalité, c'est à la municipalité d'intervenir en premier lieu, exception fai-

• Québec en état de siège: c'est la guerre d'usure au ministre Lessard

— page A 3

te du territoire de la colline parlementaire.)

Et il rit encore plus, le nouveau député libéral fédéral, si le nouveau gouvernement du Québec se voyait forcé de faire intervenir l'armée de Dieu-le-Père-qui-est-à-Ottawa pour rétablir l'ordre.

Tout cela serait calculé que ça ne se passerait pas autrement!

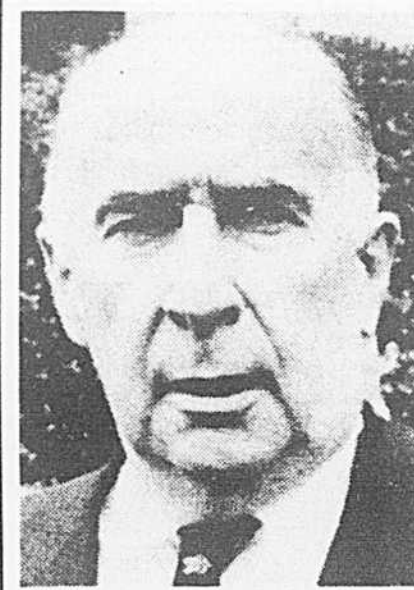
Lysiane GAGNON

le monde

• Mitchell en prison

Arrivé en Cadillac aux portes d'une prison de l'Alabama afin d'y purger sa peine pour complicité dans l'affaire du Watergate, John Mitchell a été accueilli par ce cri de plusieurs prisonniers: "Ils t'ont enfin eu, Big John!" Mitchell est le premier ministre de la Justice des USA à être envoyé en prison et le 25^e condamné à être emprisonné pour son rôle dans ce scandale.

— page E 1



l'extrême gauche au Québec



La Ligue communiste: expansion fulgurante

— page A 7

sommaire

Arts et spectacles: F 1 à F 10
— Horaires: F 10
Bandes dessinées: C 6
Décès, naissances, etc.: E 7
Économie: A 10 à A 14
Êtes-vous observateur?: D 5
Horoscope: C 6
Informations étrangères: E 1, E 2
Le bridge: C 7
Les échecs: C 7
Les maux de notre langue: C 2
Médecine d'aujourd'hui: C 2
Mon oeil sur Montréal: F 10
Mot mystère: C 6
Mots croisés: C 5
Page des lecteurs: D 2 à D 15
Petites annonces: D 2 à D 15
E 4 à E 6
Plaisance: E 4
Radio et télévision: F 3, F 10
SIMONE SIGNORET: D 3
Sports: B 1 à B 8

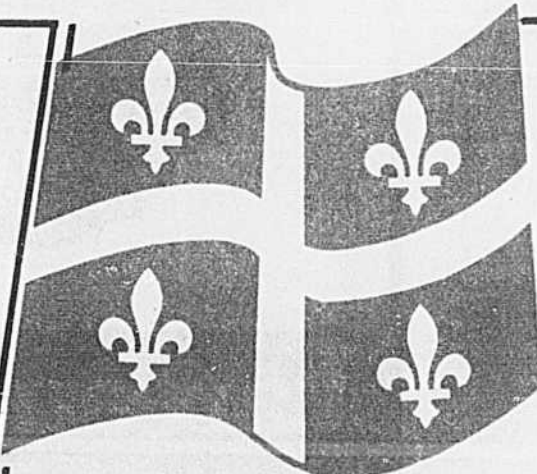


Albert Bennett,
tailleur
de pierre
de Terrebonne

— page C 1

24 juin

Fête nationale du Québec



Soyons fiers...
Arborons le fleurdelisé!



gracieuseté des concessionnaires de Loto-Québec

"Ottawa enfreint la Constitution..." La lutte contre l'alcoolisme est de juridiction provinciale

par Jean PELLETIER
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Affirmant que la santé relève d'une juridiction exclusivement provinciale, le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Denis Lazure, dont c'était hier la première intervention dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale, a contesté le droit du gouvernement fédéral de conseiller au citoyen canadien de s'abstenir de boire de l'alcool ou



Même si le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Denis Lazure (a.d.), semble de fort bonne humeur à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, où on le voit plaisantant avec le ministre de la Santé de la Saskatchewan, M. Wesley Robbins, il n'en a pas moins qualifié cette rencontre d'anticonstitutionnelle.

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 8 Maximum: 26 Ensoleillé	Ensoleillé

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	5	23	Ensoleillé	Nuageux
Outaouais	8	26	Ensoleillé	Ensoleillé
Laurentides	8	23	Ensoleillé	Ensoleillé
Cantons de l'Est	8	24	Ensoleillé	Ensoleillé
Mauricie	8	24	Ensoleillé	Ensoleillé
Québec	8	24	Ensoleillé	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	5	22	Ensoleillé	Ensoleillé
Rimouski	5	20	Ensoleillé	Ensoleillé
Gaspésie	5	18	Nuageux	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	5	20	Ensoleillé	Nuageux
Sept-Îles	5	20	Ensoleillé	Nuageux

au Canada

Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	—	—
Alberta	—	—
Saskatchewan	—	—
Manitoba	—	—
Ontario	—	—
Nouveau-Brunswick	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—
Terre-Neuve	—	—

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE, et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations par ailleurs publiées à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	1	2	3
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40	\$1.25	\$1.25
Lundi au vendredi	\$1.25	\$1.25	\$1.25
Samedi seulement	0.50	0.50	0.50
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	1	2	3
par porteur: 13 26 52			
Lundi au samedi	\$16.80	\$32.20	\$63.00
Lundi au vendredi	\$15.00	\$28.75	\$56.25
Samedi seulement*	\$12.00	\$23.50	
par courrier:	1	2	3
Lundi au samedi	\$28.60	\$57.20	\$114.40
Lundi au vendredi	\$21.45	\$42.90	\$85.80
Samedi seulement	\$10.01	\$20.02	\$40.04
* Minimum de 26 semaines			
Côte-Nord, par avion	0.50		
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h).			
285-6911			

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
REDACTION	285-7070
EDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
PETITES ANNONCES (annonces classées)	
Commandes	285-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	285-7205
du lundi au vendredi: 9h à 16h 30h	
GRANDES ANNONCES	
Détailants	285-7202
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Carrières et professions, nominations	285-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

tage contre le cancer n'en sont que quelques exemples."

M. Lazure estime que le fédéral enfreint carrément la Constitution canadienne en élaborant ces programmes qui sont d'autant plus vexants pour les provinces que ces dernières doivent ensuite les défrayer. Une telle attitude de la part du gouvernement fédéral, de conclure le ministre québécois, démontre un manque de confiance flagrant envers la capacité des gouvernements provinciaux d'assumer leurs responsabilités juridictionnelles.

Concernant le projet sur les services sociaux, déposé dernièrement par le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, M. Marc Lalonde, le Québec a décidé de le rejeter complètement. Ce nouveau projet de loi doit remplacer en partie le Régime d'assistance publique du Canada, et élargit les programmes existants de santé et de services sociaux à frais partagés.

Première C'est la première fois que le Québec exprime son opposition à ce projet de loi qui, en décembre dernier lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances ainsi que des premiers ministres, n'avait pas soulevé d'objections de la part de MM. Jacques Parizeau et René Lévesque.

Visiblement surpris et amusé par les déclarations du ministre Jacques Lazure, M. Marc Lalonde a déclaré hier à l'issue de la conférence qu'il se pourrait que M. Lazure n'ait pas consulté son premier ministre avant de prendre position contre le projet de loi fédéral.

Selon le ministre Lalonde, la santé n'est pas de juridiction exclusivement provinciale et nécessaire, particulièrement au chapitre des drogues et des aliments ainsi que de l'accessibilité aux services de santé, une coordination fédérale.

"Ce que M. Lazure a voulu faire en venant ici, a déclaré M. Lalonde,

Saint-Jean: les comptes seront passés au peigne fin...

QUEBEC — Au lendemain de la Fête de la Saint-Jean, le vérificateur de la province, ainsi que certains vérificateurs internes, examineront "au peigne fin" les comptes de l'organisation des célébrations pour découvrir si les affirmations publiées samedi dans LA PRESSE, selon lesquelles des fonds et des locaux du Comité d'organisation des Fêtes ont servi au Parti québécois, ont quelque fondement.

C'est le premier ministre Lévesque qui a annoncé la nouvelle hier à l'Assemblée nationale, rappelant sa déclaration de la veille, dans laquelle il avait dit que s'il y avait du feu, pas seulement de la fumée, on n'hésiterait pas à faire une enquête.

M. Lévesque a fait remarquer qu'on en était presque à la veille de la Saint-Jean. Il a ajouté que les vérificateurs s'attelleraient à la tâche dès le début de la semaine prochaine, pour déterminer si les fonds ont été bien employés.

Peyrefitte en visite officielle?

QUEBEC (PC) — Le ministre français de la Justice, M. Alain Peyrefitte, pourrait effectuer une visite officielle au Québec durant la première quinzaine de septembre.

Un porte-parole du ministère des Affaires intergouvernementales a déclaré, mercredi, qu'il ne pouvait ni confirmer ni infirmer cette information, publiée par le quotidien "Le Soleil".

M. Peyrefitte répondrait ainsi à une invitation qui lui a été transmise par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, lors de son récent voyage à Paris.

L'auteur du best-seller "Le mal français" séjournerait à Québec pendant trois jours comme invité du gouvernement, mais il pourrait prolonger sa visite à titre privé, précise le quotidien québécois.

—Lazure

de, c'est planter son piquet et épater la galerie. Ses propos n'ont semblé rallier personne."

Le Québec, en rejetant la législation fédérale, entend présenter dans les plus brefs délais au gouvernement canadien ainsi qu'aux autres provinces une proposition sur de nouveaux arrangements financiers concernant les services sociaux. M. Lazure n'a pas dévoilé toutefois le contenu de cette proposition.

Délaissant les services sociaux, M. Lazure a sévèrement critiqué le programme fédéral de subventions aux projets d'initiatives locales ou de "Canada au travail". M. Lazure a mis en garde le fédéral afin que ces projets ne servent pas "de moyens détournés permettant au gouvernement fédéral d'intervenir dans la création et le développement de programmes qui échapperaient autrement à sa juridiction".

"Dorénavant, a annoncé M. Lazure, tout renouvellement de l'entente concernant ces projets, ou d'autres similaires comme "Canada au travail", devra exclure de sa couverture les projets qui recouperont les activités des secteurs de la santé et des services sociaux."

Le ministre Lalonde a reproché au ministre Lazure de ne pas être au courant de l'entente actuelle entre le fédéral et les provinces concernant les projets d'initiatives locales. Le gouvernement du Québec possède actuellement, a-t-il dit, le pouvoir de veto sur tous les projets d'initiatives locales et peut quand il le veut refuser une subvention du PIL.

Concernant enfin l'interdiction de toute forme de publicité à la télévision et à la radio touchant l'alcool, il en fut question hier et les ministres doivent en discuter aujourd'hui. M. Lalonde a déclaré à LA PRESSE cependant qu'il ne s'attendait pas à ce que la conférence accouche à ce sujet d'un compromis acceptable pour toutes les provinces.

L'affaire de la GRC: motif d'élections?

OTTAWA (UPI, PC) — Le gouvernement déclenchera des élections si les conservateurs mettent à exécution leur projet d'exiger l'ajournement de la session parlementaire sous prétexte que le débat relatif aux activités de la Gendarmerie royale paralyse les travaux des Communes.

C'est du moins ce que l'on affirme dans certains milieux libéraux de la capitale, où l'on précise que le gouvernement n'hésitera pas à mettre son existence en jeu pour défendre la GRC. "Si les conservateurs persistent à dire que le Parlement ne peut fonctionner dans la situation actuelle, nous sommes prêts à le remplacer", a déclaré un informateur.

Entre-temps, l'ex-juge de la Cour suprême du Canada Emmett Hall a adressé au gouvernement, au nom de l'Association canadienne des libertés civiles, un télégramme réclamant la tenue d'une enquête sur le rôle qu'a joué la GRC lors de la perquisition illégale effectuée dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec en octobre 1972, afin, a-t-il précisé, que la population reprenne confiance en la police fédérale.

Cette demande, tout comme celles du même genre que réité-

re l'Opposition, a toutefois été rejetée d'emblée par le premier ministre Trudeau, qui a affirmé que la commission d'enquête mise sur pied par le gouvernement du Québec s'occupait de la question.

Le solliciteur général, M. Francis Fox, a déjà déclaré qu'une enquête fédérale n'était nullement nécessaire, puisque le gouvernement du Québec avait été saisi du cas de Montréal, et celui de l'Ontario de l'implication de la GRC dans une descente similaire effectuée aux bureaux de Toronto de la Praxis Corporation, un organisme de gauche.

Pour sa part, le député conservateur Frank Oberle a révélé hier que le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, avait donné son accord à la préparation d'une motion recommandant l'ajournement de la session si, lundi, M. Fox ne pouvait fournir de réponses satisfaisantes à l'affaire de Toronto.

Quant au chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, il a admis que la GRC n'était pas une institution facile à attaquer, ajoutant qu'il ne se sentait pas à son aise d'avoir eu à attirer l'attention de la population sur cette affaire.

UNE MESSE SOLENNELLE DE LA SAINT-JEAN

sera célébrée en l'église Notre-Dame de Montréal

sous la présidence de
Monseigneur PAUL GRÉGOIRE archevêque de Montréal
assisté de nombreux prêtres

On entendra les grandes orgues
et le CHOEUR POLYPHONIQUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME
Et la participation des fidèles sera assurée
avec un répertoire de chez nous.

TOUS LES MONTRÉLAIS qui voudraient célébrer
la DIMENSION SPIRITUELLE de la SAINT-JEAN
sont cordialement invités à l'église NOTRE-DAME
le 24 juin à 10 heures a.m.

À l'issue de la célébration,
un HOMMAGE AUX FONDATEURS aura lieu
devant le monument de Maisonneuve.

Cette manifestation est organisée conjointement
par le Comité des Fêtes nationales et l'Archevêché de Montréal.

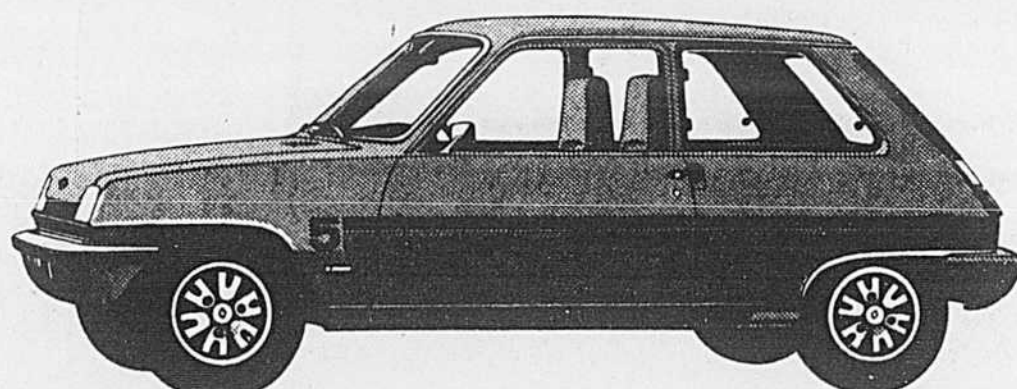
En exclusivité chez Lareau Automobiles

LOUEZ UNE

	24 MOIS	36 MOIS
Renault 5L	118 ⁰¹	103 ⁴⁸
Renault 5 GTL	135 ⁵⁶	118 ⁸⁷
Renault 30 TS	313 ⁴⁶	274 ⁸⁸

(ces prix ne comprennent pas la taxe et les plaques d'immatriculation)

N'oubliez pas que toutes les Renault ont une garantie de 24 mois ou 40,000 kilomètres



Lareau Automobiles inc.

1824 ouest Ste-Catherine 937-9551

Les camionneurs livrent une guerre d'usure à Lessard

Québec continue d'être en état de siège

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — A la grande exaspération des citoyens de la Vieille capitale, Québec demeure encore, ce matin, envahie par plus de 2,000 camions et rien n'indique que ce véritable état de siège, qui paralyse considérablement le centre-ville, prendra fin avant la fête de la Saint-Jean.

Tant le gouvernement que les camionneurs artisans semblent déterminés à se livrer la guerre d'usure.

- le gouvernement, de son côté, n'a pas souscrit à l'idée de créer une commission d'enquête ou de convoquer une commission parlementaire comme le

réclamaient, tant l'Association nationale des camionneurs artisans inc. que les divers partis d'opposition, et que l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec...

- l'ANCAI, loin de vouloir céder les privilèges que le nouveau règlement du transport en vrac lui enlèverait, est prête à en demander davantage; forte de l'appui jusqu'à maintenant indéfectible que lui donnent ses quelque 2,000 membres réunis à Québec, l'Association mise manifestement sur la fête de la Saint-Jean pour accentuer sa force de pression.

"Ils se disent: on va les avoir avec le temps. Mais c'est nous qui

allons les avoir parce que la Saint-Jean, ça se fête à Québec... Puis ils ont acheté pour \$2 millions et demi de pétards... on aurait jamais pu se payer ça", disait hier soir aux camionneurs réunis en assemblée au Grand Théâtre de Québec, un conseiller spécial de l'ANCAI, M. Alphonse Dufour.

Il est évident que les mastodontes qui paralysent complètement les abords de la cité parlementaire rendront très difficile aux citoyens de Québec l'accès aux Plaines d'Abraham, où doivent se dérouler les festivités de la fête nationale du Québec, ce soir.

Un danger:
la violence

A cette perturbation générale

s'ajoute le risque que la violence n'éclate si l'on considère que les camionneurs, de plus en plus impatients de ne pas obtenir gain de cause, croiseront des fétards que la congestion des rues aura peut-être exaspérés.

Les dirigeants de l'ANCAI sont sans doute conscients de ce danger puisque, depuis hier, ils ont à plusieurs reprises invité leurs troupes à continuer de manifester dans l'ordre.

À la suite des recommandations du chef de police de Québec et du sous-ministre de la Justice, les dirigeants de l'ANCAI ont même demandé à leurs membres de dégager les intersections... pour ne pas porter le blâme d'une catastrophe si jamais un incendie éclatait dans le Vieux Québec ou si une personne devait être transportée d'urgence à l'hôpital.

Mais tout indiquait que Québec continuerait d'être ce soir, en état de siège. La seule lueur d'espoir que les camionneurs libèrent la ville tenait, hier soir, à une invitation que le ministre Lucien Lessard a lancée à tous les présidents de comités de l'ANCAI de venir le rencontrer tôt ce matin au Parlement.

Hier, le problème soulevé par le nouveau règlement du ministre Lessard a fait l'objet d'un débat d'urgence à l'Assemblée nationale. Débat qui n'a apporté aucun développement concret au conflit opposant le gouvernement aux camionneurs artisans mais qui aura contribué à jeter un peu plus de lumière sur ce litige complexe.

Ainsi, le député libéral, Raymond Mailloux, qui a avoué que l'épineux problème du transport en vrac l'empêchait même de dormir durant les dernières semaines où il occupait le poste de ministre des Transports, s'est fait l'ardent défenseur de l'ANCAI qui a prouvé, selon lui, qu'elle était la plus représentative des associations de camionneurs en vrac.

M. Mailloux reconnaît que cette Association a pu faire des erreurs et que certains de ses présidents de comités ont parfois pris la relève d'un patronage qui se faisait autrefois au niveau politique.

L'ex-ministre des Transports estime toutefois qu'une des principales clés du problème serait d'admettre chez les artisans, non plus seulement ceux qui ont un seul camion, mais deux ou trois ou

quatre, comme le réclame elle-même l'ANCAI.

Quant au ministre Lucien Lessard, il se défend de vouloir détruire l'Association, faisant plutôt valoir qu'il favorise le regroupement de tous les camionneurs en vrac artisans et entrepreneurs en un seul poste d'affectation. Et que rien n'empêchera les camionneurs en vrac rattachés à ces postes d'affectation de se regrouper toujours à l'intérieur de l'actuelle association.

Le député Mailloux n'en avertit pas moins le ministre Lessard que si le droit d'association des artisans se trouve brimé, on ne sera pas prêt d'avoir la paix dans l'industrie du camionnage.

Ce à quoi le ministre répond que si l'on ne fait rien aujourd'hui, ce sont 5,000 autres camionneurs — les entrepreneurs — que l'on verra demain devant le Parlement. Ces derniers, qui appuient le nouveau règlement, veulent leur part du gâteau.

Quant aux camionneurs artisans qui assègent Québec, ils ont largement manifesté, au cours de leur assemblée générale hier soir, leur détermination à demeurer dans la Vieille capitale.



Les troupes, hier, ont continué à manifester dans l'ordre.

téléphoto PC

Au CLSC Saint-Henri-Petite Bourgogne

Une réorganisation axée sur les besoins de la population s'impose

par Laval LE BORGNE

Tout en y mettant les nuances et les critiques appropriées, le commissaire-enquêteur, nommé par le ministre des Affaires sociales dans le dossier très controversé du CLSC Saint-Henri-Petite Bourgogne, recommande rien de moins qu'une réorientation complète axée sur les problèmes et les besoins de la population, plutôt que sur des préoccupations plus strictement administratives, bureaucratiques, traditionnelles.

En pratique, et sur un ton clair qui ne ménage ni la chèvre ni le chou, le rapport de M. Gaston P. Harnois donne raison aux différents comités de citoyens, aux employés syndiqués, aux cadres patronaux, aux médecins qui se sont montrés solidaires dans leur opposition au conseil d'administration et au directeur général du CLSC.

Ainsi, il reconnaît que les membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement ne sont pas très "représentatifs" des groupes socio-économiques qu'ils sont supposés représenter, puisque sa recommandation no 5 dit "qu'à la suite de l'expérience vécue lors de l'élection des usagers au conseil en mai 1976, le MAS s'assure que les nominations qui seront faites en juin 1977 par le lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation auprès des groupes socio-économiques, soient représentatives de la population desservie".

Il demande carrément au CA de se doter de règlements généraux qui reflètent non seulement ses obligations "en tant que Conseil d'établissement régi par le chapitre 48 (de la loi) mais qui permettront aussi la réalisation des programmes".

Sans en faire le bouc émissaire d'un conflit qui a duré plusieurs mois, M. Harnois n'en recommande pas moins le congédiement du directeur général, M. Paul-Emile Trudel, dans les termes suivants: "Que, compte tenu du contexte particulier au CLSC Saint-Henri et des difficultés qu'il a eues à s'y adapter, M. Paul-Emile Trudel soit relevé de son poste comme directeur général; il serait plus à l'aise en tant que cadre dans un milieu plus traditionnel. Nous recommandons que M. Trudel bénéficie, pour une période d'au moins 6 mois, de la pleine rémunération et de tous les avantages du service provincial de placement des cadres."

Et sa recommandation suivante ne laisse plus aucun doute quant aux motifs du congédiement recommandé puisqu'elle dit que dans le choix d'un nouveau directeur général, le CA devra mettre l'accent non seulement sur "une solide expérience en administration" mais en plus "sur l'expérience en gestion humaine y compris une bonne connaissance de l'organisation et du travail en milieu populaire".

Et pour s'assurer que cette

nouvelle orientation qu'il veut donner au CLSC arrive à bon port, il recommande l'embauche d'une personne à demi-temps "qui connaît bien le fonctionnement d'un CA ainsi que la nature, l'organisation, la gestion d'un CLSC établi dans un centre urbain à forte densité démographique" et qui aura entre autres pour tâches, pendant une période de 9 mois, "d'assister aux assemblées du CA, aux séances du Comité de sélection pour le choix d'un nouveau directeur général ainsi qu'aux principales réunions de la régie interne", le tout en tant qu'expert-conseil.

...pendant que 10 associations appuient le ministre Lessard

par Guy PINARD

Une dizaine d'associations formées d'entrepreneurs et d'artisans en vrac ont décidé d'appuyer le règlement 112 que le ministre des Transports propose pour résoudre les problèmes du camionnage en vrac au Québec, et mettent en doute le sérieux des revendications de l'Association nationale des camionneurs artisans.

Ce faisant, les dissidents appuient le ministre Lucien Lessard quand — refusant de se laisser impressionner par la démonstration de force de l'ANCAI à Québec — il se demande où se trouvent les milliers d'autres camionneurs (il y aurait 15,000 permis actuellement au Québec pour le transport en vrac).

Les appuis au ministre viennent des régions de Montréal, Laval, Vaudreuil-Soulanges, Sherbrooke, Abitibi, Trois-Rivières, Hull et même Québec, dont les représentants donnaient d'ailleurs une conférence de presse hier dans la Vieille capitale.

LA PRESSE a d'ailleurs pu rencontrer hier quatre de leurs représentants: M. Jean-Guy Riendeau, président de l'Association québécoise des entrepreneurs-camionneurs en vrac, région (une vingtaine de circonscriptions qui ceinturent la région de Montréal-Laval); MM. Yves Germain et Denis Véronneau, respectivement président et représentant de l'association pour la région 10 (les îles de Montréal et de Laval); et, M.

David Santerre, président de l'Association des camionneurs artisans du comté de Vaudreuil-Soulanges, association qui s'est retirée de l'ANCAI, devant l'impossibilité de cette dernière à défendre ses intérêts.

Les dissidents sont d'autant plus étonnés de l'épreuve de force déclenchée par l'ANCAI que cette dernière avait approuvé, disent-ils, les dispositions du règlement 112 lors de discussions avec le ministre.

Deux objections

La simplification du problème actuel débouche sur deux constatations, pensent-ils. Dans un premier temps, l'ANCAI proteste contre la création des postes d'affectation parce qu'elle craint de perdre un monopole qui dure depuis cinq ans et s'est avéré une cause de frictions entre les deux groupes.

"Dans la région 6, dit M. Riendeau, nous avons déjà un poste d'affectation pour nos membres, qui fonctionne depuis plusieurs mois, sous la direction d'un ancien président de région de l'ANCAI, M. André Saint-Pierre. Ça fonctionne tellement bien qu'on vient nous consulter."

La deuxième objection concerne l'abolition de la clause 75-25, qui fait la distinction entre un artisan et un entrepreneur. Cette clause, disent les dissidents, est discriminatoire et invite au patronage et au chantage. D'ailleurs, les «entrepreneurs» s'étonnent de cet acharnement à leur endroit, puisque les dernières statistiques, disent-ils, dé-

montrent que la moyenne des camions possédés par les entrepreneurs-camionneurs en vrac s'établit à 2.1 camions par entreprise. «On ne peut certes parler de «gros» dans notre cas», soulignent-ils.

Ils s'étonnent aussi de l'inquiétude des membres de l'ANCAI face à la nécessité de payer une cotisation à un poste d'affectation. A plus forte raison peut-être, quand on sait que chaque membre de l'ANCAI devait payer une cotisation à l'association provinciale, à son association régionale, à son association de comté, en plus de payer \$100 par année à l'étude légale de Béliveau, Piuze et Associés, de Québec, dont le contrat se termine en septembre.

Les dissidents estiment qu'ils seraient prêts à payer plus cher pour obtenir une meilleure organisation et plus d'heures de travail.

Quant à la manifestation, les camionneurs dissidents sont d'avis qu'elle prendrait rapidement fin si les protestataires cessaient de se fier aux dires de leurs dirigeants et se donnaient la peine de lire le règlement 112. En outre, ils doutent fort de la «spontanéité» de la manifestation, car ils sont convaincus du fait que certains manifestants ont reçu des menaces de perte d'emploi s'ils ne se rendaient pas à Québec.

En conclusion, les dissidents invitent le ministre à tenir son bout parce que, disent-ils, c'est là le règlement le plus juste jamais adopté à leur endroit.

CUM Emprunt: \$200 millions

La Communauté urbaine de Montréal lancera au début juillet un emprunt de \$200 millions sur le marché américain.

Depuis plusieurs jours la rumour de cette opération financière circulait à Montréal. Mais, hier matin, M. Jean-Charles Desjardins, trésorier de la CUM, confirmait la nouvelle.

Selon M. Desjardins, il s'agira d'un emprunt bancaire qui viendra à échéance dans sept ans.

Il reste cependant encore des points à négocier, notamment en ce qui concerne l'échéance de cet emprunt ainsi que plusieurs

autres termes de l'entente. C'est ce qui explique que la nouvelle n'a pas encore été officiellement rendue publique.

Cet emprunt a pour but de servir au remboursement d'emprunts temporaires contractés pour financer les travaux de prolongement du métro et de l'usine d'épuration.

Le syndicat financier chargé de réaliser cet emprunt comprend la Chase Manhattan, la Compagnie financière de la Deutsche Bank, Merrill Lynch International Bank, la Banque Royale du Canada et la Swiss Bank Corp.



Ville de Montréal AVIS FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA COUR MUNICIPALE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les bureaux de la Ville de Montréal seront fermés toute la journée le vendredi 24 juin 1977.

La Cour municipale sera fermée complètement le vendredi 24 juin 1977 toute la journée. Par contre, le samedi 25 juin 1977, la Cour sera ouverte le matin, comme d'habitude, pour les comparutions.

Le greffier de la ville
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 23 juin 1977

Les travailleurs sont satisfaits du rapport

Les travailleurs du CLSC acceptent les recommandations et l'esprit du rapport Harnois. De plus, ce sont eux qui ont décidé de le rendre public.

Ce rapport a été remis au ministre Denis Lazure le 10 mai dernier; ce dernier ne l'a pas encore commenté. Par contre, les membres du Conseil d'administration du CLSC qui contestent le président du CA, M. Yves Girard, n'en ont obtenu copie que tout récemment alors qu'ils se sont rendus manifester au

domicile de ce dernier, à 7 heures du matin, pour exiger qu'il leur remette leur copie.

"Il ne reste donc plus qu'à espérer que MM. Yves Girard, président, Robert Gagnon, vice-président, Roger Derancourt, Yvon Ducharme et Mme Hélène Brunette (tous trois conseillers au CA) voudront bien mettre à exécution les volontés et l'esprit d'un rapport qu'ils ont eux-mêmes commandé", conclut le communiqué des travailleurs du CLSC.

Alhambra Restaurant

Un tout nouveau restaurant de prestige à Montréal
situé sur l'île des Soeurs.

Spécialités:

Fruits de mer, steaks et la Zarzuela de Mariscos (Costa del Sol pour 2)

SUPER SPÉCIAL D'OUVERTURE

TOUS LES JOURS DE 17 H À MINUIT

2 HOMARDS GRILLÉS OU BOUILLIS
POUR LE PRIX D'UN

\$12.50
par
personne

ASSIETTE DE SCAMPI
LA PREMIÈRE ASSIETTE
PAR PERSONNE

\$9.25
\$2.00 pour une deuxième assiette

CUISSES DE GRENOUILLES
LA PREMIÈRE ASSIETTE
PAR PERSONNE

\$7.25
\$2.00 pour la deuxième assiette

CES 2 SPÉCIAUX INCLUENT LA SALADE

Table d'hôte tous les jours des 17h

Ouvert tous les jours des 11h — Licence

RESERVATIONS: 761-7894

5 minutes
du centre-ville

Menu spécial pour la fin de semaine de la Saint-Jean.

CENTRE COMMERCIAL LE VILLAGE

Sortie Ile des Soeurs

Tournez à gauche au premier arrêt



VILLE DE MONTREAL

SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vendredi le 24 juin 1977, jour de la Saint-Jean-Baptiste, il n'y aura pas d'enlèvement des ordures ménagères.

Les contribuables qui bénéficient habituellement de l'enlèvement des ordures ménagères le vendredi devront déposer leurs poubelles lors du prochain jour de collecte régulière des déchets, soit mardi le 28 juin 1977.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 21 juin 1977

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer, c.r.

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditeur en chef

Qui trop embrasse mal étireint

Après sept mois de pouvoir, le gouvernement péquiste donne l'impression d'être pris dans un embouteillage dont il ne sait trop comment se sortir.

Le lendemain de son élection, animée d'un zèle ardent qui prenait sa source dans le caractère inattendu de sa victoire, mais aussi dans sa volonté longtemps frustrée de réaliser un projet de société qui répondait à un idéal politique aussi ambitieux que généreux, l'équipe péquiste s'est attaquée à la tâche avec un dynamisme remarquable.

Chaque semaine un ou deux projets de réforme étaient annoncés, et cette apparente efficacité remplissait d'aise les électeurs péquistes et tous ceux qui avaient souffert de l'impuissance des dernières années du gouvernement précédent. Certains remarquaient quelques incohérences dans cette activité gouvernementale, mais la plupart les justifiaient par l'inexpérience et pardonnaient facilement ces ratés dus aux excès d'un zèle au demeurant sympathique.

Aussi, le copieux menu législatif annoncé dans le discours inaugural de la première session de cette nouvelle législature fut-il accueilli en général avec satisfaction parce qu'il annonçait en quelque sorte une nouvelle révolution tranquille. Mais cette ambition d'entreprendre

autant de réformes en une seule session éveilla la perplexité de ceux qui se souvenaient que s'il fallut cinq ou six ans pour mettre en marche la première révolution tranquille, dix ans n'avaient pas suffi pour roder et ajuster ses réformes.

Or voici qu'à la veille de la relâche estivale, beaucoup de projets ont été annoncés, mais très peu de lois ont été adoptées, cependant qu'il en reste plus d'une trentaine à faire adopter avant l'ajournement des travaux législatifs.

On se souvient qu'à l'issue du congrès du Parti québécois, à la fin de mai, le premier ministre Lévesque a dit, au sujet du nombre et de l'importance des propositions et amendements mis à l'étude durant ces deux jours, que cette opération avait atteint "les limites de l'absurde" parce que la démocratie ne peut vraiment s'exercer dans un tel cafouillis.

Ce qui est mauvais dans un congrès n'est-il pas infiniment plus aux niveaux gouvernemental et législatif?

Un projet de législation aussi lourd de conséquences que celui sur la langue française suscite un important débat depuis deux mois et demi, et on s'apprête à y mettre fin alors que les quatre cinquièmes des mémoires le concernant n'auront pas été défendus en commission parlementaire.

Or, pendant ce débat qui mobilise l'attention générale, un important sommet économique aura été tenu qui aurait mérité de retenir davantage l'opinion publique, le Livre blanc sur la réforme de l'assurance-automobile aura été soumis à l'attention distraite de la population, cependant que d'importants projets de loi sur le financement des partis, les handicapés, la protection de la jeunesse, etc. auront été déposés. Et je ne parle pas du budget, des diverses mesures annoncées en matière d'immigration, d'économie, de relations de travail, d'agriculture, d'environnement, de culture, d'affaires sociales, des préparatifs en vue du référendum; autant d'affaires de très grande importance qui appellent des solutions difficiles auxquelles devraient être étroitement associés les citoyens.

Il est évident qu'à ce jour la population n'a pas participé à l'élaboration de ces nombreuses réformes. Comment l'aurait-elle pu alors que les parlementaires et les journalistes, dont c'est le métier de suivre ces activités, ne réussissent pas à soutenir ce rythme effréné? Un rythme qui tient à bout de souffle l'appareil gouvernemental lui-même, si on en juge par l'incohérence de plusieurs politiques, les vices de forme de projets législatifs aussi importants que les lois 1 et 2 et l'absence de consultation dans certains cas (dont on perçoit les effets dans certaines contestations).

S'il y a une urgence, actuellement au Québec, c'est de ne pas rater les réformes nécessaires par un trop grand empressement en voulant tout faire et bien faire en même temps. La social-démocratie est d'abord une affaire de patience et de pédagogie politique. La Suède, qui est le modèle du gouvernement péquiste, s'est donné quarante-quatre ans pour réussir ce que le gouvernement actuel semble vouloir réaliser durant un seul mandat. On ne peut démocratiquement réformer une société de façon durable sans une discussion publique patiente et soutenue, par une abondante information et des communications constantes entre le pouvoir et le peuple.

A cet égard, le premier ministre serait bien avisé de chauffer un peu moins la fournaise gouvernementale, d'accorder un peu de répit à cette population qui risque de juger d'autant plus sévèrement son gouvernement que cette bousculade ne pourra jamais donner autant que ce qu'elle semble promettre.

Si la politique des petits pas est bonne en "relations extérieures", pourquoi ne le serait-elle pas en politique intérieure?

Cette stratégie n'est-elle pas une paraphrase politique de la maxime "Qui trop embrasse mal étireint"?

Marcel ADAM

bloc-notes

Qui commande dans ce pays?

Faire la politique du pire est une bêtise. Mais quand il s'agit des libertés civiles élémentaires, se prémunir contre l'hypothèse la pire relève de l'élémentaire prudence.

A la suite de la perquisition effectuée sans mandat par la Gendarmerie royale au siège de l'Agence de presse libre du Québec en octobre 1972, la prudence commande que les hommes politiques de tous bords prennent les dispositions nécessaires pour que la population sache qui, de la police ou des élus, commande dans ce pays.

Les explications données à la Chambre par M. Jean-Pierre Goyer, qui avait à répondre de la conduite de la Gendarmerie au moment du raid de 1972, ont été diversement appréciées. Il est évident que M. Goyer n'a pas convaincu l'Opposition. Même si son propre parti estime qu'il s'en est tiré avec les honneurs de la guerre, il y a gros à parier que beaucoup de ministres et de députés libéraux ont hâte qu'on en finisse avec cette histoire. Comme s'ils avaient hâte d'oublier un mauvais rêve.

M. Goyer donne l'impression d'avoir été indolent, négligent, indifférent. C'est une interprétation possible. Mais il y en a une

autre, autrement plus inquiétante. On peut, en effet, supposer que le ministre a été plus ou moins intimidé par les forces qu'il était pourtant chargé de gouverner. Intimidé par la police? Peut-être, hélas!

Cette supposition, un peu grosse à première vue, appelle quelques commentaires. Dans beaucoup de ministères à vocation technique, les bureaucrates ou technocrates ont le dernier mot. La poste, par exemple, est devenue une machine très complexe. Les transports sont une science que ne maîtrise pas du jour au lendemain le ministre responsable. Peut-être M. Goyer a-t-il été en quelque sorte subjugué (inhibé, diraient les psychologues) par l'omniscience des spécialistes qui l'entouraient.

Mais c'est encore l'hypothèse la plus favorable. L'hypothèse la plus troublante amènerait à supposer que le ministre a été intimidé par les services qu'il était pourtant chargé de gouverner. Soyons bien clair ici: des ministres du gouvernement ont été, à l'occasion, victimes de fuites de renseignements auxquelles la police ne pouvait pas être étrangère. M. Marchand, par exemple, a reçu de la police fédérale une visite qui n'était pas exactement

une visite de courtoisie. Or, par un hasard extraordinaire, les caméras de la télévision étaient sur place à l'heure dite...

Dans les suites qu'il convient de donner à cette affaire le comportement du premier ministre lui-même revêt une importance suprême. Personne ne dira, ne pensera, ne supposera que Pierre Elliott Trudeau est homme à se laisser intimider par la police. On peut dire ou penser tout ce qu'on voudra du premier ministre, personne ne voit en lui une proie innocente susceptible de tomber dans les filets les plus finement tissés.

Il semble que le premier ministre a, à un moment ou à un autre, envisagé sérieusement le projet d'une enquête complète sur la Gendarmerie. Il semble y avoir renoncé. Avec ou sans enquête, il faut savoir si ceux que nous éliminons gouvernent. Il ne faut pas seulement le savoir, il faut en détenir la preuve. Or, celle-ci n'est pas clairement établie à l'heure actuelle.

Rappelons pour mémoire que la perquisition au siège de l'Agence de presse libre à Montréal en 1972 a été conduite sans mandat, ce qui est contraire aux lois du Canada.

Guy CORMIER



Droits réservés

Le Barreau veut une définition du mot "québécois"

Le Barreau du Québec défendait hier son mémoire devant la Commission parlementaire chargée d'entendre les représentations au sujet du projet de loi no 1 sur la langue française. Nous en publions aujourd'hui un extrait.

Le Barreau du Québec tient tout d'abord à souligner son accord de principe avec les objectifs généraux visés par la Charte de la langue française au Québec.

Nous interprétons le but visé par la Loi comme étant celui d'assurer que tout citoyen du Québec puisse vivre en français, dans toute la plénitude du mot vivre, qu'il s'agisse de son travail, de ses communications ou de ses loisirs. (...)

Nous croyons essentiel que le législateur précise la définition du mot "québécois" partout où il se retrouve dans la loi. Tel que le projet est rédigé, en effet, il semble y avoir contradiction dans le sens à donner au mot "québécois" selon les endroits où il se retrouve. C'est ainsi, par exemple, qu'il est évident que le mot "québécois", dans le préambule du projet de loi, ainsi qu'à l'article 6, s'applique à la totalité des citoyens du Québec, quelle que soit leur origine lin-

guistique. D'autre part, il nous paraît également évident qu'à l'article 112 b), dans le contexte particulier de cet article, le mot "québécois" ne réfère alors qu'aux francophones.

Nous suggérons donc au législateur de préciser, partout dans la loi, le sens à donner au mot "québécois" au moyen de qualificatifs partout où cela peut s'avérer nécessaire comme, tel que mentionné, à l'article 112 b).

La langue de la justice

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le débat constitutionnel concernant les articles 11, 12 et 13 en regard de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Nous sommes conscients qu'il existe deux thèses à ce sujet. Nous soulignons, cependant, que, dans notre opinion, les modifications que nous suggérons auraient certainement pour effet d'enlever tout doute quant à la constitutionnalité desdits articles.

Article 11

"Les personnes morales s'adressent dans la langue officielle aux tribunaux et aux organismes exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires; elles plaident devant eux dans la langue officielle,

le, à moins que toutes les parties à l'instance ne consentent à plaider en langue anglaise."

Le Barreau du Québec recommande la suppression totale de cet article 11 avec lequel nous sommes en désaccord complet. Plusieurs raisons motivent notre recommandation à ce sujet.

Disons tout d'abord que les personnes morales, nécessairement, s'adressent toujours aux tribunaux et plaident toujours devant eux par l'intermédiaire d'avocats, sauf évidemment devant la Cour des petites créances. L'avocat, par définition, au Québec, devra toujours être bilingue, à tout le moins au niveau de la compréhension des textes et de la langue de l'interlocuteur, puisque nous vivons dans un système de droit mixte qui tient ses origines à la fois du droit français et du Common Law. La compréhension des textes de loi, de la doctrine et de la jurisprudence, au Québec, exigera donc toujours le bilinguisme à un degré suffisamment élevé.

Ceci étant dit, nous devons également considérer que les personnes morales, de plus en plus en vertu des nouvelles lois, sont formées d'un seul individu qui peut être soit francophone,

soit anglophone. La définition de personne morale, en effet, s'applique tant aux corporations publiques qu'aux corporations privées et même individuelles. A ce titre, la personne morale, qui a une entité juridique propre, peut fort bien être, dans les faits, un individu de langue anglaise. Au départ, nous disons donc que si l'individu ou le citoyen de langue anglaise peut conserver le droit d'utiliser sa langue devant les tribunaux, ne devrait-il pas en être de même de la corporation qu'il constitue?

Mais, ce qui nous paraît le plus important est que le droit est une science ou un art extrêmement précis dont l'application, cependant, est extrêmement nuancée et nécessite dans ses énoncés, une maîtrise absolue de la langue dans laquelle il est énoncé. Il est évidemment beaucoup plus facile d'exprimer les nuances et les subtilités dans la langue même de l'individu qui s'exprime que dans une langue seconde, quel que soit son degré de bilinguisme.

Si le bilinguisme des avocats par la voie desquels les personnes morales doivent plaider et s'adresser aux tribunaux, est tel qu'il permet à chacun de com-

prendre les allégués et arguments de l'autre partie, quelle que soit la langue utilisée par celle-ci, il n'en est pas nécessairement de même lorsqu'il s'agit d'exprimer sa propre pensée.

Le rôle essentiel de l'avocat étant d'être le porte-parole de son client et de représenter les intérêts de celui-ci, le Barreau croit que l'avocat devrait conserver le droit d'utiliser la langue au moyen de laquelle il pourra le mieux représenter les intérêts de ce client. La partie adverse, quelle qu'elle soit, n'en subirait aucun préjudice puisqu'elle-même est représentée par un avocat suffisamment bilingue pour comprendre les allégués et arguments de son adversaire.

Nous reconnaissons, d'autre part, que le législateur a ajouté à cet article 11 une modification qui n'existait pas dans le Livre blanc. Cette modification, cependant, nous paraît illusoire en pratique. En effet, tel que l'article 11 est actuellement rédigé, les plaidoiries en anglais ne pourraient avoir lieu qu'en tant que toutes les parties à l'instance consentent à plaider en langue anglaise. L'une ou l'autre des parties serait alors susceptible de subir un préjudice; soit

que le consentement ne soit pas donné et que les deux soient obligés de plaider en français, soit qu'un consentement soit donné et que l'avocat de langue française doive alors plaider en anglais.

Enfin, une dernière remarque s'impose au sujet de cet article. Nous n'en voyons en effet nullement l'utilité ni la nécessité en regard des objectifs généraux visés par le projet de loi numéro 1, compte tenu de la situation actuelle. Le bilinguisme nécessaire des avocats existe à un degré suffisant pour qu'aucune des parties ne soit pénalisée par le fait que l'une plaide en langue anglaise pendant que l'autre plaide en langue française et vice versa. Si toutes les parties, d'une part, sont représentées par des avocats de langue anglaise, nous en concluons que cet article n'a aucune nécessité puisque, tel que rédigé, il ne vise pas à interdire l'usage de la langue anglaise au niveau des plaidoiries, même lorsqu'il s'agit de personnes morales.

Dans les circonstances, le Barreau du Québec recommande la suppression pure et simple de l'article 11; ce qui peut se faire sans affecter en aucune façon les buts visés par la loi. (...)

Le projet de loi no 1

"Je bouillais..."

Docteur Camille Laurin
Ministre d'Etat
Développement culturel
Québec

Cher docteur Laurin,
Lorsque j'ai pris connaissance de vos commentaires suite à la lettre que j'ai signée en compagnie de 325 autres Québécois, ma première réaction a été de vous écrire pour rétablir les faits. Je bouillais littéralement. Après réflexion, j'en suis venu à la conclusion que ce serait inutile car nous avons eu suffisamment l'occasion de nous connaître, vous et moi, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque entre nous sur ce que nous sommes l'un et l'autre.

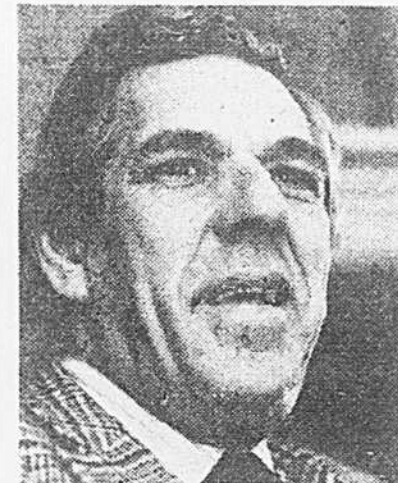
Au cours des derniers jours, j'ai même réalisé qu'après bien des années je vous dois des excuses. En effet, lorsque j'étais ministre des Affaires sociales et que vous étiez chef parlementaire de votre parti, je me suis échappé à l'occasion d'un débat et je vous ai qualifié de naïf. Je me souviens que vous avez réagi très vivement et que je vous avais blessé. Je me rends compte maintenant combien j'avais eu tort.

L'accueil que vous avez fait au cours des dernières semaines aux nombreuses réactions et suggestions relatives à votre Charte de la langue française m'a convaincu que vous n'êtes aucunement naïf. Au contraire, vous avez toujours raison!

Cette autorité et cette sagesse que je n'avais su pleinement discerner chez vous expliquent d'ailleurs pourquoi il vous est possible de reléguer sans hésitation au rang des inféodés ceux qui ne partagent pas vos décisions.

Remarque, cher Docteur, que j'aurais préféré continuer de croire en une certaine naïveté chez vous, car les personnes qui ne se trompent jamais m'inspirent une certaine crainte. Je ne peux en effet m'empêcher de penser à certains pays où les gouvernants ont aussi toujours raison!

Je vous prie donc, bien que ce



Claude CASTONGUAY

soit avec beaucoup de retard, de bien vouloir accepter mes excuses.

Sincèrement,
Claude CASTONGUAY

P.S.: Malgré votre lourde tâche, je profite de l'occasion pour vous demander un renseignement. Voilà, comme je ne suis pas très familier avec le concept de "définisseur de situation", j'aimerais savoir si, pour être agréé dans cette classe si méritante à vos yeux, il faut nécessairement partager toutes vos opinions?

Coercition inutile

Nous, parents d'élèves d'une école élémentaire anglaise, désirons attirer votre attention sur ce qui suit.

Contrairement à des remarques faites par le Dr Laurin, notre communauté, ainsi que d'autres semblables à elle, reconnaît depuis longtemps la primauté de la langue française au Québec. Depuis plusieurs années en effet nous fournissons à nos enfants l'occasion d'apprécier la langue et la culture françaises, autant que les leurs propres.

En septembre 1970 un programme d'immersion française fut introduit en classe de maternelle en notre école, et 47% des parents optèrent alors volontairement pour ce programme. Leurs enfants continuaient leurs études en 1ère et en 2e années

entièrement en français. De la 3e à la 6e année, les études se continuaient moitié en français, moitié en anglais, permettant normalement à l'enfant de fonctionner dans les deux langues en fin de 6e année. Il faut noter que cette proportion de 47% d'inscriptions en maternelle française augmenta progressivement d'une année à l'autre pour atteindre 89% pour la prochaine rentrée scolaire. 11% seulement des nouveaux élèves commencèrent donc leurs études en anglais! Et aucune loi ni règlement n'ont forcé ce libre choix majoritairement en faveur de l'enseignement en français.

Nous sommes fiers des résultats obtenus, et nous en remercions nos enseignants et enseignants, sans lesquels ils n'étaient pas possibles. Nous invitons des parents d'écoles françaises, par l'intermédiaire de leur comité d'école, à rendre visite à notre école et à juger le niveau de français de nos enfants.

Il faut signaler que les écoles d'immersion française comme la nôtre ne reçoivent aucune aide supplémentaire du ministère de l'Éducation, alors qu'elles font face à des problèmes bien plus complexes que ceux des écoles régulières francophones ou anglophones. Il n'en demeure pas moins que l'initiative de notre communauté permet à nos enfants d'acquérir la connaissance des deux langues, avantage évident dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, au Québec ou en dehors du Québec.

Nous souhaitons faire remarquer aux auteurs du projet de loi no 1 que notre communauté ne peut accepter l'introduction d'une législation coercitive dans le domaine de l'éducation. Nous croyons fermement que le futur appartient à tous les enfants du Québec, quelle que soit leur appartenance linguistique.

Basil GROBER, président
(pour le Comité de l'école Westminster,
Montréal)

L'art. 52 est excessif

Tout au long du débat qui se poursuit sur le projet de loi no 1, la Charte de la langue française au Québec, les porte-parole du gouvernement ont donné l'impression que tous les enfants présentement inscrits dans une école anglaise auront la permission de continuer leurs études en anglais.

Ce n'est pas le cas. L'article 52 exclut plusieurs enfants de l'enseignement en anglais pour septembre prochain, même s'ils sont actuellement inscrits dans une école anglaise.

Les enfants qui ont au moins un parent ayant reçu au Québec l'enseignement élémentaire en anglais peuvent fréquenter l'école anglaise. Les autres enfants seront exclus à moins qu'ils ne puissent satisfaire chacune des quatre conditions suivantes:

1. la mère ou le père de l'enfant doit avoir reçu tout son enseignement élémentaire en anglais;
2. le parent qui a reçu l'enseignement élémentaire en anglais doit être domicilié au Québec au moment où la loi sera sanctionnée;
3. l'enfant doit déjà recevoir l'enseignement en anglais dans une école maternelle, élémentaire ou secondaire au Québec;
4. la mère et le père doivent tous les deux demander l'enseignement en anglais pour leur enfant.

Le plus important groupe qui serait immédiatement exclu par les conditions ci-haut mentionnées est composé d'enfants dont les parents ont tous les deux reçu leur enseignement élémentaire dans une langue autre que l'anglais. Ce groupe réunira probablement plus de 20% des enfants qui reçoivent présentement leur enseignement en anglais dans la province. Ces enfants sont les premières victimes du but principal du gouvernement péquiste, soit l'élimination de l'anglais.

Pensez à la réaction traumatique des enfants lorsqu'ils seront obligés de s'inscrire en septembre prochain dans des classes où l'enseignement est en français plutôt qu'en anglais. Si l'enfant était en cinquième année anglaise, dans quelle classe sera-t-il placé en français?

Pensez aussi à la confusion parmi les enseignants qui ont déjà été embauchés pour enseigner en français. On devra en remplacer plusieurs par des

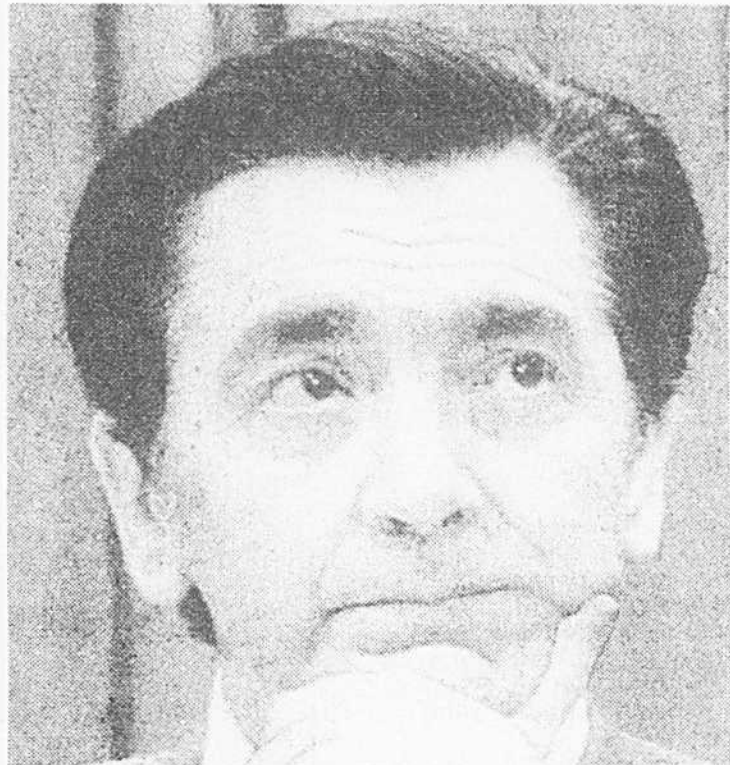
enseignants qui ont la compétence pour enseigner en français.

Les porte-parole péquistes prétendent que la Charte de la langue française au Québec est un moyen raisonnable d'imposer la langue française. Mais l'article 52 impose un changement rigoureux dans les conditions d'enseignement pour un grand nombre d'enfants en septembre prochain. Si le projet de loi 1 est sanctionné tel quel, tous les enfants de familles non anglophones devront recevoir leur enseignement en français, même s'ils le reçoivent actuellement en anglais.

Voici le texte complet de l'article 52:

Par dérogation à l'article 51, peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère:

- a) les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Québec, l'enseignement primaire en anglais;
- b) les enfants qui, à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, sont domiciliés au Québec, et
(i) qui reçoivent déjà, au Québec, l'enseignement en anglais à l'école ma-



Camille LAURIN

ternelle, primaire ou secondaire, le même droit s'étendant à leurs frères et sœurs cadets;

(ii) dont le père ou la mère est, à ladite date, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, l'enseignement primaire en anglais.

Lorsqu'un enfant est à la charge d'un seul de ses parents, la demande prévue au présent article doit être faite par ce dernier.

John ROWLEY
Directeur général
South Shore Protestant
Regional School Board
Saint-Lambert

Le Royal Vic est inquiet

M. le docteur C. Laurin
Ministre au Développement
culturel
Québec

Monsieur le Ministre,

En tant que représentants élus du Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital Royal Victoria, nous nous permettons de vous exprimer l'inquiétude du personnel médical de cet hôpital, à propos de certaines dispositions contenues dans le projet de loi sur la langue française au Québec (Projet de loi numéro 1).

La province de Québec jouit d'un unique privilège en Amérique du Nord, par son caractère international et la vitalité de pensée, d'action et de style de vie que seule une telle atmosphère peut engendrer. Nos institutions ont pu attirer des citoyens du monde entier, tant francophones qu'anglophones, pour le plus grand bénéfice du Québec et du monde extérieur. Dans ce milieu, l'hôpital Royal Victoria et l'université McGill, aux côtés de nos voisins et amis, l'Université de Montréal, l'Hôtel-Dieu, l'Institut de recherches cliniques de Montréal, pour ne nommer que quelques exemples, ont fleuri et grandi. Si, à cause d'une loi restrictive, ces institutions ne peuvent plus attirer les meilleurs cliniciens et chercheurs du monde entier pour stimuler le développement de leur pensée, elles sont vouées à déperir.

Nos hôpitaux d'enseignement, en particulier l'hôpital Royal Victoria, sont devenus au cours

des années des communautés multiraciales et multilinguistiques. Il nous fait plaisir de souligner l'accroissement du taux de fréquentation de notre institution par la population francophone. En effet, un total de 5,856 patients de langue française, 8,313 anglophones et 5,416 patients d'autres groupes linguistiques ont fréquenté notre institution au cours de l'année dernière. Nous en concluons avec satisfaction que les francophones ainsi que tous les autres groupes ethniques ont trouvé à l'hôpital Royal Victoria un environnement accueillant et propice à répondre à leurs besoins en soins de santé. C'est devenu pour nous une tradition que de nous efforcer de communiquer avec nos patients et leurs familles dans leur propre langue. Cela a pu s'accomplir d'abord grâce à des interprètes (membres du personnel ou volontaires), et de plus en plus grâce au bilinguisme ou au multilinguisme de notre personnel. Nous sommes donc convaincus que d'importants progrès sont en route depuis longtemps dans notre hôpital, conformes à l'intention de la loi numéro 1.

Nous reconnaissons qu'un des

facteurs majeurs dans le développement du remarquable caractère international du Québec a été l'influence prédominante des Canadiens français. Pour cette raison, nous sommes en faveur de toute mesure qui préservera et renforcera l'usage de la langue française et la croissance continue de la civilisation française, sans enfreindre les libertés individuelles.

Notre inquiétude concerne les mesures qui diminueront l'attraction du Québec pour les citoyens d'autres origines, géographiques et culturelles, qui pourraient contribuer à la croissance de la personnalité québécoise. La proposition la plus dangereuse de ce point de vue dans le projet de loi numéro 1 est l'exigence que les enfants de nouveaux résidents du Québec soient inscrits dans le système scolaire français à moins qu'un des parents n'ait reçu son éducation dans les écoles anglophones québécoises. La perspective d'une telle restriction de choix a déjà eu une influence négative sur le recrutement d'individus hautement qualifiés, recherchés par notre hôpital. Si cette disposition demeure, elle donnera à nos institutions un caractère insulaire et immobile. Il semblerait possible d'accorder des exceptions pour des personnes spécialement requises par une institution, sur témoignage écrit de chefs de département et du directeur d'une telle institution, de telle sorte que leurs enfants puissent être inscrits dans l'un ou l'autre des systèmes scolaires.

Beaucoup d'anglophones envoient déjà leurs enfants dans le système francophone et continueront à le faire. Beaucoup d'écoles dans le système anglais possèdent des programmes d'immersion en langue française. D'autre part, il serait approprié de continuer à renforcer l'enseignement du français dans le système scolaire anglais, de sorte que les enfants, dans l'un ou l'autre des systèmes scolaires, acquièrent une bonne connaissance du français, plutôt que de limiter par la loi la liberté de choix.

Un autre domaine de considérable inquiétude pour nous, et qui a sérieusement affecté le recrutement de personnel de talent dans notre hôpital, est l'exigence de démontrer une connaissance suffisante du français après un an, pour pouvoir obtenir

une licence professionnelle permanente. Certes une bonne connaissance du français est nécessaire et désirable, mais comme les professionnels qui doivent faire face à cette exigence doivent en même temps travailler à temps plein pour gagner leur vie et celle de leur famille, le laps de temps d'un an est exagérément sévère. À titre d'exemple, les infirmières de l'hôpital Royal Victoria se présentent à l'examen de français au cours de l'an dernier ont subi un taux d'échec de 55%, conduisant à une perte de 148 infirmières pour notre hôpital. Nous savons que des prolongations peuvent être obtenues pour un an ou deux, mais estimons que ces échecs sont démoralisants. Nous demandons qu'une plus longue période, par exemple, trois ans, tout comme pour l'obtention de la citoyenneté, soit accordée à tous les professionnels pour acquérir la connaissance du français et une licence professionnelle permanente.

En résumé, nous pensons que nos hôpitaux québécois tiraient bénéfice de l'introduction des modifications suivantes dans la législation linguistique:

1) Les personnes dont la venue est demandée pour une institution hospitalo-universitaire en raison de leurs qualifications spéciales devraient être autorisées à envoyer leurs enfants dans le système scolaire de leur choix;

2) La démonstration d'une connaissance suffisante de la langue française exigée avant l'obtention d'une licence permanente devrait pouvoir être retardée jusqu'à trois ans après l'obtention de la licence temporaire.

Nous espérons vivement que votre gouvernement sera d'accord avec nous sur ces suggestions, afin que le Québec puisse maintenir et enrichir l'atmosphère ouverte et cosmopolite qui fait sa force.

S. Cruess, M.D., N. Mitchell, M.D., F.J. Tweedie, M.D., K.G. Dawson, M.D., E.D. Monaghan, M.D.

"De quelle planète?..."

En réponse à la lettre de monsieur Yves Beauchemin, parue le 16 juin, il est déplorable, cher écrivain, que vous puissiez avouer ne pas reconnaître un seul des signataires de cette lettre. Mais de quelle planète êtes-vous?

Monsieur, il est sûrement temps que vous sortiez de votre coquille et preniez le temps de faire soigner votre amnésie au lieu de l'employer à dénigrer ces personnalités du monde des affaires pour lesquelles j'ai le plus grand respect.

Bien sûr, ces "illustres inconnus", comme vous vous plaisez à les surnommer, ne sont pas assoiffés de publicité, eux. Mais nul doute que vous avez reconnu les signataires de la lettre des 160.

À la lecture de votre texte, on s'aperçoit très vite que c'est leurs gros sous que vous digérez mal. Il faudrait peut-être blâmer ces personnes d'avoir, avec succès, contribué à la prospérité économique du Québec et leur demander de continuer à travailler avec acharnement à cette grande cause, bénévolement?

Et pourquoi vouloir déformer leurs paroles et leur faire dire que la langue anglaise sert à faire de gros sous. Je n'ai jamais rien lu de tel dans leur déclaration. Ce qu'ils mentionnent, et vous l'avez vous-même cité dans votre lettre, est que la langue anglaise permet d'atteindre un niveau de développement personnel élevé. N'y a-t-il pas là une pure vérité?

Tant et aussi longtemps que des gens de votre espèce s'égoïseront à admettre qu'ici, au Québec, on ne parle que le français et que ceux qui bénéficient d'une connaissance de la langue anglaise ne connaissent pas le Québec (vous y êtes allé un peu fort), cette belle province, qui est la nôtre, n'aura à avaler, permettez-moi votre expression, que du petit lait.

Je me permets de vous souligner que je suis aussi familière avec la langue de Shakespeare et je ne souffre pas pour autant d'un complexe d'infériorité.

Eh bien, cher écrivain (peu connu), si la pensée d'avoir un portefeuille bien garni vous hante à ce point, ajoutez donc une mine de plus à votre crayon, apprenez l'anglais. Vous n'en serez que mieux portants!

Monique LECLERC
Kirkland



Mme Thérèse CASGRAIN

Un geste cavalier

Docteur Camille Laurin
Ministre d'Etat au
Développement culturel
Québec

Monsieur le Ministre,

Dans tous les milieux, on parle beaucoup des 326 personnes qui se sont fait un devoir de vous adresser une lettre pour protester contre certains aspects du projet de Charte de la langue française.

Vous avez disposé très cavalièrement de cette lettre en accusant les signataires d'être "inféodés à l'establishment anglophone".

Je n'aurais jamais cru que, dans notre propre province, on serait tenu de montrer "patte blanche" pour être traité comme des citoyens dignes d'être entendus. Sachez que le nationalisme est parfois mal porté et que l'expérience nous montre "que lorsque le drapeau est déployé, toute l'intelligence est dans le drapeau".

C'est une voie particulièrement périlleuse. Notre patriotisme, notre fierté n'en sont pas grandis.

Le respect de tous les citoyens du Québec, doublé d'attitudes sympathiques, ferait plus que menace et coercition. Comme j'ai eu l'honneur de signer ce document, je suis en mesure d'affirmer que ces 326 personnes ont rendu et rendent encore d'immenses services à notre province en particulier, ainsi qu'à tout le pays tout entier. Tous se font une gloire d'être d'authentiques Canadiens de langue française.

En ce qui me concerne, la famille Forget, dont je suis issue, s'établissait au Canada vers les 1650. Elle faisait partie du groupe de ces modestes colons français qui ont bâti notre pays. Les Forget s'installaient sur l'île Jésus et c'est à Terrebonne que naissait l'oncle de mon père, qui devint le sénateur Forget. Ce dernier était l'université Laval à Montréal d'une chaire d'économie politique dont Edouard Montpetit fut le premier titulaire.

Mêlé au monde des affaires dès l'âge de quinze ans, mon père, Sir Rodolphe Forget, devint, comme on l'a déjà écrit, l'un des plus grands financiers du Canada. Elu député du comté de Charlevoix, il faisait construire le premier chemin de fer de Québec à la Malbaie. À St-Irénée, il faisait ériger une maison d'éducation dirigée par des religieuses. Il créait aussi une bourse d'étude accordée chaque année à l'élève le plus méritant.

L'écrivain Jean-Charles Harvey fut l'un de ceux-là, ainsi que plusieurs membres du clergé et des hommes d'affaires bien connus. L'hôpital Notre-Dame, l'université Laval, La Sauvegarde et plusieurs autres institutions bénéficiaient également de la générosité de mon père.

Nombreux sont actuellement, dans notre société canadienne française, des financiers, comme ceux que j'ai déjà connus, qui apportent une contribution inappréciable à la vie sociale, économique et politique de notre province sans pour cela mériter de se faire dire inféodés à l'establishment anglophone. Le seul fait d'entendre ou de lire dans les journaux que notre Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, était "humilié" devant certains aspects de la Charte de la langue française devrait porter à réfléchir.

Nous sommes démocrates, ne ternissons pas notre renommée par des mesures mesquines qui finiraient par nous tourner les uns contre les autres. Nous valons beaucoup mieux que cela.

Quant à moi, j'ai signé cette lettre, consciente que c'est pour moi un devoir comme Québécoise et Canadienne de m'opposer fermement à certains aspects d'un projet que je considère néfastes pour l'avenir de la province pour laquelle j'ai tant travaillé et pour celui de mon pays, le Canada tout entier.

Thérèse F. CASGRAIN
Montréal



Les ministres Marcel Lessard et Jacques Léonard, hier, après la signature de l'entente qui injectera \$440 millions dans l'économie québécoise d'ici 1982.

ENTENTES

SUITE DE LA PAGE A 1

De cette somme totale de près de \$440,4 millions, le ministre Léonard a indiqué hier que 45,5 p.c. (\$200,5 millions) proviendra du ministère de l'Expansion économique régionale et que le reste (\$240 millions) sera fourni par les ministères québécois des Transports, de l'Agriculture et des Terres et Forêts.

Par ailleurs, le ministre Léonard a tenu à indiquer que 64 p.c. (\$284,6 millions) du montant total des ententes sera dépensé dans les quatre régions-ressources du Québec, soit l'Est du Québec, le Saguenay-Lac Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord.

Au cours d'une brève allocution qui a suivi la signature des trois ententes, M. Léonard a soutenu qu'il s'agissait là d'une « illustration concrète de la volonté du gouvernement du Québec de retirer au maximum sa part de revenus du fédéralisme actuel en associant le gouvernement du Canada à un financement partiel de programmes et de projets mis de l'avant par le Québec ».

« Les citoyens du Québec, a-t-il ajouté, paient des impôts à deux niveaux de gouvernement et il est normal qu'ils retirent la part qui leur revient. C'est pourquoi, depuis le début des négociations, nous avons voulu collaborer avec Ottawa pour que les Québécois

retirent de nos discussions la meilleure part possible. »

De son côté, le ministre Lessard a déclaré: « Nos gouvernements peuvent avoir des divergences politiques. Mais dans le domaine économique nous pouvons nous rejoindre parce que nous avons tous à cœur de voir le Québec renforcer son économie, réduire son chômage, maintenir son standard de vie. Somme toute, nous désirons créer un environnement où il fait bon vivre. »

Autres ententes

Par ailleurs, les deux ministres ont indiqué qu'ils continueront de travailler pour en arriver à la signature d'amendements à deux autres ententes auxiliaires, l'une portant sur le développement minéral et l'autre sur les infrastructures industrielles.

Parallèlement, on tentera d'en arriver à une première entente concernant le développement touristique et la protection du patrimoine.

S'il fallait que le Québec obtienne l'équivalent de ce qu'il demande dans ces trois secteurs, il s'agirait d'une nouvelle injection de \$194 millions dans l'économie québécoise.

Hier, M. Léonard a dit espérer que la signature de ces ententes se réalisera au cours de l'été, mais le ministre Lessard n'a pas montré le même optimisme, surtout en ce qui a trait à l'éventuelle entente concernant le développement touristique.

A ce chapitre, les deux gouvernements tentent de s'entendre sur la participation éventuelle du gouvernement fédéral à la construction d'un centre des congrès à Montréal.

Après le 3e tirage de Loto-Canada

Québec aura touché \$37.2 millions, soit 46 p. cent de l'objectif prévu

par Guy PINARD

Malgré une augmentation de 10 pour cent de la vente des billets, le fossé entre les revenus nets du Québec en provenance de Loto-Canada et les prévisions initiales du gouvernement provincial s'est élargi de nouveau, hier, avec la publication des chiffres du troisième tirage puisque le Québec n'aura touché que \$37.2 millions, soit 46,1 pour cent de l'objectif de \$80.7 millions après trois tirages.

Selon le directeur des relations publiques de Loto-Canada, M. Jean Garneau, le nombre de billets vendus se situera autour de 5.12 millions, comparativement à 4.66 millions lors du deuxième tirage. En ce qui a trait aux revenus nets, le président de l'organisme, M. Guy Cousineau, les situe à environ \$15 millions.

Si les prévisions de M. Cousineau se concrétisent, le pourcentage des revenus nets par rapport aux revenus bruts serait le plus élevé des trois tirages, puisqu'il

atteindrait 29.3 pour cent, contre 28.5 pour le premier tirage, et 22.6 pour le deuxième.

\$37 millions pour le Québec

Mais la compression des dépenses, aussi valable soit-elle, ne peut que ralentir l'élargissement du fossé et non l'enrayer.

En effet, des \$15 millions de revenus bruts, le Québec en touchera 82.5 pour cent (ou \$12.375 millions), moins le montant que le Conseil des ministres pourrait octroyer au Comité organisateur des Jeux du Commonwealth d'Edmonton (ce dernier a déjà touché \$500,000), conformément à l'entente conclue au moment de la création de Loto-Canada.

En outre, le Québec retirera 45.1 pour cent (soit le pourcentage des billets vendus sur le territoire québécois) de la somme de \$1.875 million (12.5 pour cent des revenus nets) réservée aux provinces, ou \$845,000 de plus, pour un total de revenus nets de \$13.22 millions.

Après deux tirages, d'après les documents officiels de Loto-Canada, le Québec avait touché \$24.002 millions, ce qui porte ses revenus nets à \$37,222,000 après les trois premiers tirages.

Une projection de la moyenne de revenus nets par tirage pour les 13 tirages prévus initialement permet d'établir les revenus à \$161.3 millions, soit \$188.7 millions de moins que les prévisions de l'ex-ministre des Finances, M. Raymond Garneau, lors du discours du budget de mai 1976.

La vente des billets

Même si les données ne sont guère encourageantes pour le Québec, il n'en reste pas moins que les résultats de certaines régions sont de nature à laisser prévoir de meilleurs résultats pour le quatrième tirage, d'autant plus que la période de vente s'étendra sur 16 semaines, contre 13 pour chacun des trois premiers tirages.

Ainsi, pendant que les ventes du

Québec n'augmentaient que de 4.9 pour cent (même si c'est la province qui en profite le plus), elles augmentaient de 61.4 pour cent en Saskatchewan, 33.9 pour cent au Manitoba, 32.6 pour cent en Ontario, 29.8 pour cent en Colombie-Britannique et 11.7 pour cent à Terre-Neuve.

Par ailleurs, la vente subissait une baisse de 7.0 et 4.4 pour cent respectivement à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, tandis que l'Alberta, qui profite également un peu plus que les autres du programme, montrait un rythme de progression de seulement 3.0 pour cent. Les ventes ont progressé de 24.1 pour cent pour l'ensemble des provinces de l'Ouest, et de seulement 91 billets (0.02 pour cent) pour l'ensemble des provinces maritimes.

Le Québec reste le meilleur client de Loto-Canada, avec 45.1 pour cent, suivi de l'Ontario (35.1 pour cent) et de la Colombie-Britannique (7.2 pour cent).

“L'Ecuyer et Daigneault doivent partir ensemble, le même jour et à la même heure”

— Jean Corbeil

par Madeleine BERTHAULT

“Ils doivent partir tous les deux en même temps, le même jour et à la même heure et, s'ils ne le font pas, il faut que le gouvernement intervienne pour les forcer...” C'est ce que déclarait hier soir le président de la conférence des maires de banlieue, M. Jean Corbeil, en parlant nommément de MM. Paul-Émile L'Ecuyer et René Daigneault, respectivement président du Conseil de sécurité publique de la CUM et directeur du service de police de la CUM.

Et M. Corbeil d'ajouter que ces “départs” seraient une “amorce de solution, car l'incompatibilité entre les deux hommes sur plusieurs chapitres a contribué à la dégradation de la situation à la police de la CUM”.

De plus, le président de la conférence des maires souhaite que ceux qui, à l'état-major de la police, “ont terminé leur carrière active et n'ont plus d'ambition au sein du service de police, que ceux-là se prévalent de la retraite anticipée”.

Au dire de M. Corbeil, il y en aurait une bonne douzaine, du grade de capitaine en montant,



M. Jean Corbeil

qui ont “bien mérité leur retraite et pourraient aller en jouir”.

Le maire de ville d'Anjou est également d'avis qu'il faudrait décréter un moratoire d'environ six mois sur “toutes les déclarations enflammées des élus sur le système de police, soit jusqu'à ce que les modifications majeures entreprises actuellement soient effectives”. M. Corbeil pensait alors au remaniement inévitable du conseil de sécurité.

Interrogé par les journalistes à l'issue de la causerie qu'il a livrée aux membres du Kiwanis Métropolitain, sur la question des “départs” qu'il souhaite à MM. L'Ecuyer et Daigneault, M. Corbeil a expliqué qu'il était important que les deux partent au même moment exactement afin que ces gestes ne soient pas interprétés comme étant une victoire en faveur des policiers ou en faveur des civils.

Ainsi, même si les maires de banlieue continuent d'appuyer M. L'Ecuyer dans son “travail acharné”, ils reconnaissent également que l'incompatibilité entre les deux hommes est telle que “même si M. L'Ecuyer continuait seul, cela empêcherait des améliorations nécessaires”.

Quant à M. Daigneault, on n'est pas tendre envers lui. Tout en reconnaissant la bonne volonté et la carrière policière enviable de l'actuel directeur du service de police de la CUM, M. Corbeil n'en souligne pas moins que “M. Daigneault n'a aucune disposition pour occuper ce poste et qu'il a atteint, au niveau précédent, son sommet de compétence selon le principe de Peters”.

Revenant sur la question des retraites anticipées “pour ceux de l'état-major qui ne sont pas intéressés à travailler activement à relever la fonction policière”, M. Corbeil souligne qu'il y en a d'autres (officiers) qui devraient “se recycler pour ne pas alourdir le service”.

Le président de la conférence des maires de banlieue ajoute de plus que l'on doit “mettre un terme à ces chapelles internes à l'état-major de la police”.

Parlant ensuite de la Fraternité des policiers, M. Corbeil est d'avis qu'il faudrait qu'elle se scinde en deux: une unité regrouperait les policiers, l'autre, les officiers à partir du grade de sergent (jusqu'à capitaine) car, dit-il, il est normal que les deux groupes soient dans une même accrédition syndicale.

M. Corbeil souhaite encore que les efforts de la fraternité, et de chaque policier individuellement, se portent sur la motivation au travail, plutôt que sur des revendications, parce que “nos policiers sont maintenant bien rémunérés et jouissent d'une sécurité de travail et de conditions nettement supérieures aux autres travailleurs”.

LOTO-CANADA

SUITE DE LA PAGE A 1

au Collège du Nord-Ouest à Rouyn. Il en était à son deuxième essai avec la Loto-Canada.

“J'avais déjà pris un billet en groupe lors du deuxième tirage, raconte-t-il, mais nous n'avions rien gagné. Aujourd'hui, je ne peux pas encore le croire que j'ai gagné! Vraiment c'est difficile à réaliser que je sois devenu l'un de ces millionnaires.”

Le couple Harbour, marié depuis 11 mois, compte bien prendre des vacances et se reposer quelques mois avant d'entreprendre quoi que ce soit quant à leur avenir, qui vient brusquement de prendre un drôle de virage... et probablement retourner à Québec d'où M. Harbour est originaire.

“Nous allons prendre le temps de réfléchir, explique encore très calmement M. Harbour, mais soyez assuré que nous allons faire des heureux chez mes cinq frères et sœurs et chez les quatre du côté de ma femme. Après, nous verrons bien quoi faire, je ne suis pas pressé.”

La joie était à son comble, hier, chez les gagnants (ou leurs représentants) du million de la Loto-Canada, dès la présentation des chèques par les dirigeants de la loterie, Mme Jeanne Trudreau et M. Guy Cousineau, respectivement membre du conseil d'administration et président de Loto-Canada.

Une des gagnantes d'un prix d'un million, employée depuis 22 ans de la Banque de Nouvelle-Écosse, à ville Mont-Royal et mère de deux enfants, confiait d'ailleurs, toute radieuse, qu'avec les \$58,823.53 en poche, elle s'était déjà procuré une voiture de \$9,000. “Le reste, disait-elle, servira, en partie bien sûr, à me payer un mois de vacances dans ma province d'origine (la Saskatchewan) et à me faciliter quand même un peu la vie. Car, depuis que je travaille, je n'ai jamais pris de vacances.”

Rappelons que six des douze prix d'un million de dollars ont été gagnés au Québec (Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Pointe-Saint-Charles, Gatineau, Châteauguay et Saint-Gérard-Magella). Trois autres millions sont allés à des Ontariens, un au Nouveau-Brunswick et un en Saskatchewan. Un seul million n'avait pas encore été réclamé hier midi.

Offre spéciale « Vérification vacances » des détaillants Gulf. Pièces et main-d'oeuvre comprises.

- | | | | |
|--|--|--|---|
| 1 Changement d'huile avec la meilleure multigrade Gulf | 5 Vérification du système de freinage | 9 Vérification du filtre à air et de toutes les courroies | 13 Vérification du niveau du lubrifiant du différentiel et de la transmission |
| 2 Fourniture et installation d'un nouveau filtre à huile | 6 Vérification des phares et clignotants | 10 Vérification de la pression du système de refroidissement | 14 Analyse du système d'allumage |
| 3 Lubrification du châssis | 7 Vérification du système d'échappement | 11 Vérification des amortisseurs | |
| 4 Inspection des pneus | 8 Vérification du système d'essuie-glace | 12 Vérification de la batterie | |

Pour rouler agréablement cet été, faites vérifier votre voiture. Appelez ou allez prendre rendez-vous à n'importe quelle station-service Gulf où vous verrez l'enseigne: Offre spéciale «Vérification vacances». Les pièces et la main-d'oeuvre mentionnées ci-dessus sont comprises dans le prix. De plus vous bénéficiez de la garantie de votre détaillant Gulf de 90 jours ou 4,000 milles selon la première éventualité.

Contribuez à ménager l'énergie.

Un moteur bien entretenu permet à une voiture de rouler beaucoup mieux et de procurer un bien meilleur millage. Plus vous faites de milles au gallon, moins vous gaspillez d'énergie et, de nos jours, c'est important. Faites votre part. Prenez rendez-vous dès aujourd'hui et profitez de l'offre spéciale «Vérification vacances» des détaillants Gulf.

Offre spéciale d'entretien en 14 opérations

Utilisez votre Carte-Voyage Gulf, c'est tellement commode.

\$21.50* ou moins

*Pour la plupart des voitures de plaisance. Cette offre prend fin le 30 juillet 1977.



Les produits de qualité Gulf, c'est plein d'allure!

l'extrême gauche



La Ligue communiste

Une expansion fulgurante



JACQUES
BENOIT

EN COMPTANT ses revenus directs et indirects, c'est grosso modo quelque part entre \$300,000 et un demi-million de dollars que se situe le budget dont dispose annuellement, pour ses activités, la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada.

Apparu il y a moins de deux ans, en septembre 75 (c'est donc la plus jeune de toutes les organisations d'extrême gauche, tant maoïstes que trotskistes), le groupe, cependant, a connu depuis une fulgurante expansion, qui en a fait, en un temps record, la plus puissante des organisations d'extrême gauche. De cette croissance, même ses militants s'étonnent.

"C'est incroyable ce qu'on a grossi!" disent-ils, comme s'ils avaient de la peine à y croire eux-mêmes.

Ultra-radical, doctrinaire et aussi éminemment sectaire, la Ligue — comme on l'appelle communément — a marqué à la fois une rupture et le début d'une autre époque pour toute l'extrême gauche: avec sa fondation a surgi une nouvelle espèce d'organisations, comme on le dit en zoologie des nouvelles races, différentes, apparemment mieux armées, et donc en mesure de supplanter éventuellement celles déjà existantes.

En bref, deux traits l'ont distinguée, dès le départ, de tous les autres groupes: la qualité de son organisation, ce qui comprend à la fois son programme politique et ses méthodes d'action... d'où le sentiment mêlé, fait de crainte, de haine mais aussi d'envie cachée, qu'inspire la Ligue à tous les autres groupes d'extrême gauche.

La discipline

Organisée en cellules (comme d'ailleurs tous les autres groupes), la Ligue a comme caractéristique première de très bien encadrer ses cellules, de sorte que les consignes et les mots d'ordre sont bien et promptement transmis, puis observés par les militants — ce dont dépend toujours, dans une très large mesure, la force de frappe des groupes. (Reste, comme le soulignait quelqu'un à LA PRESSE, que "la Ligue n'a jamais subi la moindre répression", alors que le test décisif de la qualité des structures d'une formation communiste est, précisément, la répression.)

Chose bien connue dans l'extrême gauche, sa ligne politique, par ailleurs, est d'une netteté à peu près absolue.

Avec la Ligue, en effet, ainsi que le faisait observer à LA PRESSE un professeur de sciences politiques, est apparu un "langage nouveau".

Nouveau à cause de "sa façon de poser les problèmes", de sa fidélité inconditionnelle à la Chine et au modèle chinois, de sa volonté de lutter contre le révisionnisme, alors qu'avec les autres groupes, particulièrement maoïstes, et même pour ce qui est d'En luitte, "il n'y avait pas au départ de perspective internationale, pas de modèle de société, pas de doctrine ni de ligne très précises".

Sa marque de commerce

Un bon exemple de la façon de la Ligue de poser les problèmes, est son analyse, mille fois répétée dans sa propagande, de la situation socio-économique: comme tous les groupes maoïstes mais avec une insistance particulière, la Ligue estime qu'il n'y a, au Québec et au Canada, que deux classes sociales: la bourgeoisie et le prolétariat dont les intérêts, dit-elle, sont irrémédiablement opposés.²

De la même façon, dans le milieu des organismes populaires et dans le monde syndical, elle met de l'avant l'idée que les intérêts des travailleurs et des réformistes sont parfaitement contraires, ses militants devant donc dénoncer sans relâche les réformistes.

Ce schématisme manichéen, qu'on peut considérer comme la marque de commerce de la Ligue, a pour elle de grands avantages: du point de vue de sa propagande, cela lui permet d'avoir toujours des positions limpides, facilement compréhensibles, et donc aisément assimilables à la fois par le public et ses propres militants ("Avec la Ligue, pas besoin de penser", répète-t-on dans l'extrême gauche.); du point de vue du recrutement, c'est de même un atout, car la société étant ainsi divisée — par la Ligue — en seulement deux camps radicalement ennemis, c'est devant un choix clair et net, définitif, sans possibilité de tergiversations, qu'elle place ses prospects.

Les militants

Cette vision du monde défendue par la Ligue a un effet concret, palpable, chez ses militants: ils tenteront de gagner à leur cause leurs amis et connaissances, mais en cas d'échec, ils verseront aussitôt dans le sectarisme, les reniant et les considérant comme des "ennemis de classe".

"C'est terrifiant la façon dont les gens ne parlent plus après avoir rallié la Ligue: ils ne parlent plus à ceux qui n'en sont pas, ce sont des ennemis de classe, un peu comme cela se passait en France dans les années 50 quand quelqu'un quittait le Parti communiste: on ne le saluait plus, on ne lui parlait plus, c'était un renégat", note un universitaire.

Conséquence directe, même la vie privée des militants en est affectée. Les groupes d'extrême gauche constituant des micro-sociétés, et la Ligue plus que les autres, c'est ainsi qu'on demandera aux militants de choisir un conjoint dans le groupe. Aussi — autre exemple —, toujours à cause de sa situation de micro-société pourvue de ses valeurs propres, la Ligue condamne la musique populaire et demande donc à ses militants de n'en pas écouter. ("La bourgeoisie souhaite nous conditionner et nous endormir avec ses chansons pourries", écrivait en février l'Aube rouge, une nouvelle publication du groupe destinée à la jeunesse.)

L'autre effet, à plus ou moins long terme, de l'analyse politique schématique de la Ligue, pourrait être un effet boomer-

rang: la maturation politique ayant suivi son cours, dans les rangs mêmes des maoïstes, ceux-ci, devenus conscients que les choses ne sont pas si simples, pourraient entreprendre de rejeter les thèses du groupe.

Le parti

Tout cela — et c'est de bonne guerre de la part du groupe — ne l'empêche pas de claironner, toujours et plus fort que tous les autres ensemble, qu'il est le seul à avoir la "ligne juste".

Officiellement, la Ligue, comme d'ailleurs son grand rival, En luitte, n'est pas un parti. Dans la pratique, c'est autre chose, la Ligue — sans le dire — se comportant déjà comme un parti, à tout le moins comme un parti en cours de formation.

Il est à noter, d'abord, que ce n'est pas pour rien, ou par naïveté, que dans les organismes populaires et les syndicats, au moins quelques militants de la Ligue ont assez vite fait de se dévoiler et de se dire communistes.

La raison en est dans les méthodes de formation du parti, mises au point par Lénine et Staline, et qu'on peut résumer ainsi: d'abord gagner l'avant-garde, c'est-à-dire les gens les plus combattifs, aux idées communistes, cette avant-garde devant ensuite gagner aux mêmes idées ce qu'on appelle dans l'extrême gauche les "larges masses".

Un mot de Lénine explique comment gagner l'avant-garde: "Avant de s'unir, et pour s'unir, nous devons commencer par nous démarquer nettement et résolument". Autrement dit, en s'affichant ouvertement communistes, et donc à contre-courant, les militants de la Ligue se démarquent et s'assurent que ceux qu'ils gagneront à leur cause sont les gens les plus prêts à heurter de front le système, c'est-à-dire les plus déterminés et en mesure, le moment venu, de prendre les armes. Bref, d'abord se démarquer, pour mieux s'unir.

Prendre la direction

La Ligue, par ailleurs, cette fois conformément aux idées de Staline et de Mao Tse-toung, veut que les communistes et le parti (autrement dit ses militants et elle-même) prennent la direction de toutes les luttes populaires et syndicales, c'est-à-dire, plus précisément, les orga-

nismes populaires et des syndicats où elle est active. (Le groupe n'aborde pas souvent la question, vu qu'un de ses principaux arguments, en milieu syndical, pour amener les gros des troupes à renverser les directions actuelles... est que les syndicats n'appartiennent pas à leurs membres.) En bref, selon elle, étant donné qu'il faut tout subordonner à la lutte pour le communisme, elle doit prendre la tête des opérations, comme l'a fait par exemple le Parti communiste français avec une centrale syndicale, la Confédération générale des travailleurs, dont l'action est toujours subordonnée à celle du Parti.

Encore là, la Ligue a un comportement de parti.

Même chose aussi pour ce qu'on peut considérer comme l'envers de sa technique de formation du parti (se démarquer pour mieux s'unir), et qui consiste à attaquer, pour les écraser et réduire à néant leur influence, tous les militants syndicaux combattifs qu'elle ne peut gagner à sa cause: car comment, sinon en écartant les opposants, surtout les plus forts, prendre la direction et instaurer, comme le propose la Ligue, un syndicalisme de lutte de classe, c'est-à-dire conforme à sa ligne politique à elle?

Le fédéralisme

Une de ses prises de positions qui en étonnent beaucoup est son appui au fédéralisme. Deux raisons, l'une tenant aux positions de Staline et de Mao, l'autre à celles des autorités chinoises, expliquent sa position, qui en fait un allié objectif d'Ottawa dans le grand débat politique actuel entre le fédéral et Québec.

Pour ce qui est de Staline et de Mao, rappelons qu'à leurs yeux la lutte pour le socialisme et le communisme devait toujours importer plus que tout le reste, notamment les problèmes nationaux, et que, selon eux, dans cette perspective, il ne fallait donc jamais diviser les forces — ce que la Ligue traduit ici par le mot d'ordre suivant: "Ne pas diviser la classe ouvrière canadienne".

En ce qui regarde les autorités chinoises, il faut savoir que, selon leur analyse de la situation mondiale, le monde se partage en trois camps: les deux super-puissances, les pays du second monde, c'est-à-dire les puissances industrielles de deuxième importance et le Tiers-Monde — le Tiers-Monde étant le camp, selon la Chine, qui sera un jour le mieux placé pour abattre les deux super-puissances, avec comme alliés possibles les pays du deuxième monde, qui pour l'instant, toujours d'après la Chine, tiennent en partie en échec les visées hégémoniques des super-puissances.

Ceci étant, le mot d'ordre de la Chine est de ne pas affaiblir et même de renforcer les pays du deuxième monde, dont le Canada, d'où, de ce point de vue, le fédéralisme de la Ligue. (Soit dit en passant, la Chine, qui ne fait jamais plus que cela, a reconnu à sa manière la Ligue communiste, entre autres en faisant état, dans une de ses publications diffusées dans le monde entier, Pékin Information, des messages de condoléances du groupe lors de la mort de Chou En-Lai et de celle de Mao Tse-toung.)

Pour la même raison, la Ligue, l'an dernier, est allée jusqu'à se prononcer en faveur du renforcement de l'armée canadienne. Toutefois, sous les coups du groupe maoïste En luitte, qui l'a vivement critiquée à ce sujet, le groupe a rectifié son tir sur la question depuis janvier dernier et s'oppose maintenant au renforcement de l'armée.

1. Il y a, en fait, une exception, la Ligue socialiste ouvrière (trotskiste), qui vu ses effectifs réduits, n'est pas organisée en cellules.

2. Les groupes trotskistes font sensiblement la même analyse, mais il existe aussi, à leurs yeux, une troisième classe, la petite bourgeoisie, qui, selon eux, joue un rôle social important.



Une caricature illustrant un article du journal de la Ligue, la Forge, en date du 6 janvier, sous le titre: "Pour faire plaisir à ses prêteurs américains, le PQ serre la vis aux Montréalais."

À ses yeux

Tous les espoirs lui sont aujourd'hui permis

OÙ EN EST la Ligue aujourd'hui?

Fort de quelque 500 membres et stagiaires, ses effectifs s'élèvent à environ 1000 à 1500 personnes si on ajoute, aux 500, ses adeptes qui n'en sont pas membres (rappelons ici qu'on entend par adeptes tous ceux qui gravitent autour d'un groupe sans en être membres, et donc qui lisent son journal, manifestent à l'occasion: sous sa bannière, votent en faveur des propositions de ses militants en milieu syndical, etc.)

Fait à noter, la Ligue — avec le Parti communiste du Canada marxiste-léniniste, dont elle est indirectement issue! — est le groupe le plus cosmopolite de l'extrême gauche: bien que la majorité de ses membres soient des Canadiens anglais et des Québécois francophones, on y trouve, également, des Chinois, des Noirs, des Iraniens, des Américains, etc. Beaucoup de ces gens étant, note-t-on, "déphasés avec la réalité québécoise" et non intégrés dans la collectivité, c'est là une autre raison méconnue du fédéralisme du groupe.

Deux opinions

Deux opinions ont cours sur l'expansion du groupe. Selon la plus courante, la Ligue a fait maintenant le plein de ses troupes et plafonne depuis quelques mois. D'autres sources, par ailleurs, affirment qu'elle est à l'heure actuelle en régression, ce qui expliquerait sa nouvelle ligne de conduite, en vigueur depuis l'automne dernier, qui l'amène à tendre plus loin ses filets, en tenant des assemblées larges (c'est-à-dire des réunions regroupant des militants du groupe, mais visant aussi à attirer des gens de l'extérieur).

Des exemples: la "fête de soutien politique au journal la Forge", le 29 janvier à Valleyfield; la soirée d'information de SOS Garderies (qui contrôle la Ligue), le 9 février, qui a attiré quelque 800 personnes; des conférences d'appui aux luttes anti-impérialistes, dont celle du 20 février, à Montréal, à laquelle ont pris part environ 500 personnes, etc.

Qu'il plafonne ou régresse, le groupe reste le plus puissant de tous: implanté partout au Québec, il l'est aussi au Canada anglais — dans l'Ouest, à Toronto, etc. —, tout en étant, au Qué-

bec, celui qui a les plus solides assises dans le milieu hospitalier et dans l'industrie, alors que le groupe En luitte le supplante dans les organismes populaires.

Mais curieusement, et ce contrairement à tous les autres groupes d'extrême gauche, la Ligue n'a pas, à son actif, de hauts faits — on n'a qu'à songer, par exemple, à la création de l'Association nationale des étudiants du Québec, attribuable essentiellement au Parti communiste du Canada marxiste-léniniste.

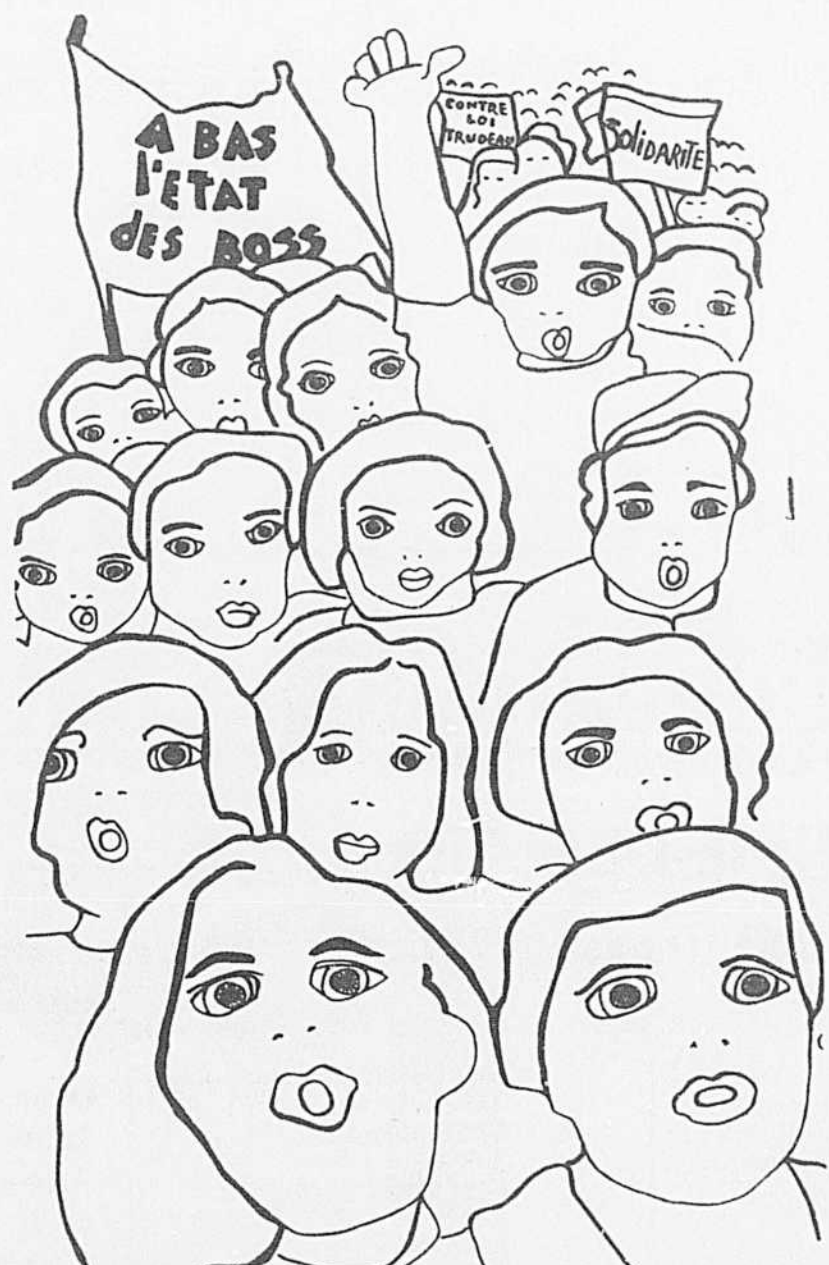
Sa réussite, celle qui compte à ses yeux, n'est ni la prise de contrôle de SOS Garderies l'automne dernier, ni le fait — important — que c'est elle, avec le groupe En luitte, qui occupe une position de premier plan dans l'ensemble du travail d'agitation et de propagande qui se fait au Québec.

Son grand succès, c'est, à ses yeux, d'avoir réussi à faire élire, en décembre dernier, quatre de ses six candidats aux élections syndicales de l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, le nombre de postes à pourvoir étant de 12 — et ce ouvertement, les six candidats défendant tous, au vu et au su des membres, les positions de la Ligue.

Cela, pour la Ligue, qui estime n'en être qu'à ses débuts, a une signification capitale, à savoir que tous les espoirs lui sont permis.

Notons, enfin, que le groupe a deux librairies, l'une à Montréal et l'autre à Toronto, trois presses (la sienne propre, puis celles de l'ex-groupe Mobilisation et de la défunte Agence de presse libre du Québec), que son journal, la Forge, qui paraît tous les quinze jours, a une édition française et une anglaise, et que la Ligue, finalement, a une petite troupe de théâtre, le Théâtre solidaire, un orchestre de quelques musiciens et aussi un chœur, appelé le Groupe culturel québécois.

1. Quelque 200 membres du Parti communiste du Canada marxiste-léniniste le quitteront au printemps 71, puis formeront, l'année suivante, le Mouvement révolutionnaire des étudiants du Québec. En raison de ses effectifs, le Mouvement révolutionnaire fut, et de loin, le principal groupe fondateur de la Ligue communiste, avec la Cellule ouvrière révolutionnaire et la Cellule militante ouvrière — d'où la filiation entre la Ligue et le Parti communiste du Canada marxiste-léniniste.

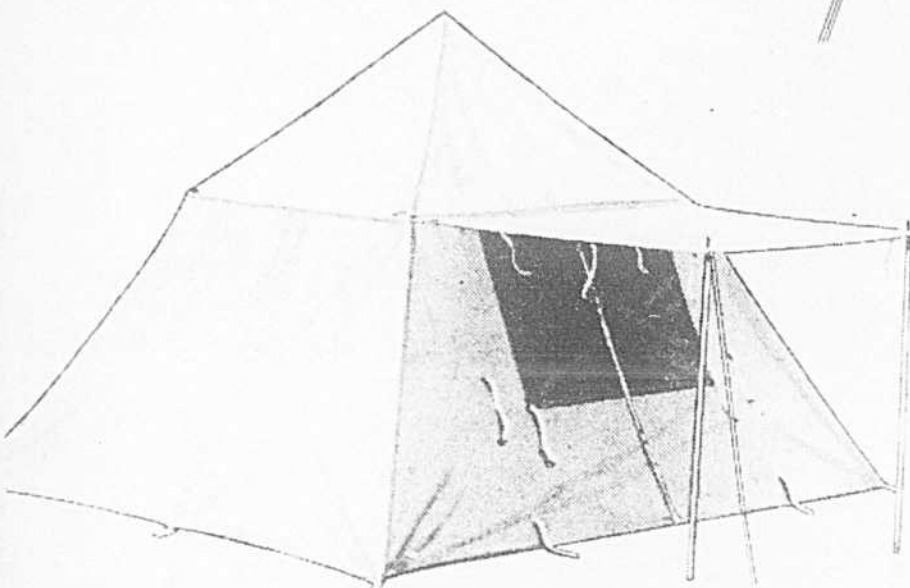


Pour se sentir chez soi en vacances

Faites du camping
Tente Zephyr familiale

96⁰⁰
Pour 4

Avec grande porte devant à glissière, moustiquaire, rideaux extérieurs à attaches, fenêtre arrière à rabat et moustiquaire nylon. Sol une pièce renforcée de fibre. Mesure environ 8'8" x 6'10" x 5'10" avec rallonge. Avec piquets et mâts pour montage.



Tente pour 2 à mâât central

Une tente spacieuse pour 2 personnes faite en coton imputrescible et hydrofuge. Elle a un large auvent à l'entrée avec une porte hollandaise, une fenêtre arrière avec rabat. Sol en Mortex. Environ 7 x 7 x 5' de haut.

46⁹⁵

Tente pour 4 personnes

Woods, à armature extérieure d'un montage facile. Grande fenêtre de chaque côté. Porte hollandaise à rabats. Sol plastique Tufftex. 9 x 12 x 7'.

159⁹⁵

Tente en nylon pour 3

Avec sol polyéthylène cousu, porte et fenêtre arrière à moustiquaire en nylon. Environ 7' x 7' x 4'9" et mur de côté 18" de haut. Sac et ferrures.

32⁹⁵

'Sur mon compte!' avec la carte Canadian Tire

CANADIAN TIRE

10⁸⁸

19⁹⁹

Sac de couchage 'Li'l Chief'

Bon sac de couchage pour jeunes campeurs. Enveloppe résistante et chaude doublure. Garni de deux livres. Avec longue glissière. 25 x 64" environ.

10⁸⁸

Sac de couchage 34 x 70"

Allie la qualité et le bas prix. Garni 2 lb polyester Fortrel chaud et très léger et avec enveloppe nylon traité Schuss, résistant à l'eau. Avec doublure en flanelle.

19⁹⁹

2²⁹

Matelas en vinyle

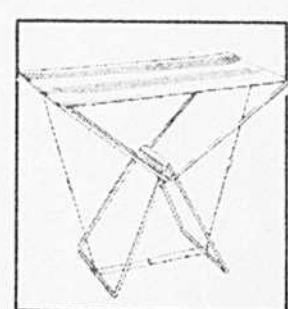
Matelas de qualité avec oreiller. Mesure 27 x 72", dégonflé.

2²⁹

Pompe à air Beehive

En caoutchouc une pièce durable.

1⁵⁹



9⁸⁸

**Le camping en confort
Lit de camp multi-positions**

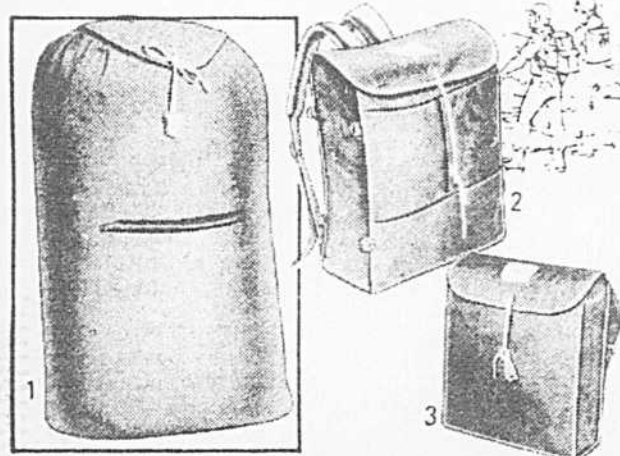
Un modèle parfait pouvant être utilisé comme chaise longue, lit de camp ou fauteuil. Avec bâti en acier tubulaire recouvert de toile. Tons vifs. Dimensions: 24 x 72" env.

9⁸⁸

Tabouret pliant compact

Ideal pour emmener partout! Bâti fabriqué en métal robuste et siège synthétique aux jolies couleurs. Bon achat.

3²⁹



Mini-sac à dos nylon

1. De 17 x 24", il se replie dans sa poche arrière. Est réglable.

3⁹⁹

Sac à dos 15 x 13 x 5 1/2"

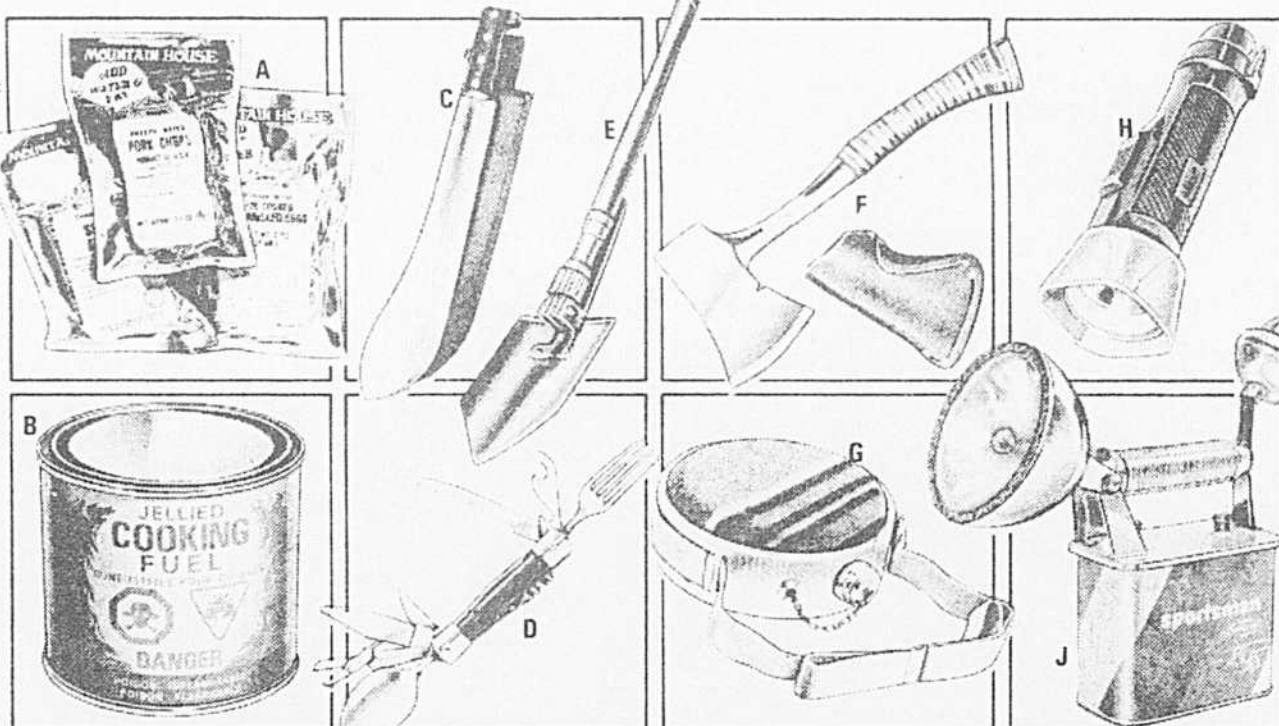
2. En nylon, bretelles coussinées mousse et avec anneaux en 'D'.

5⁹⁹

Sac à dos 14 x 12 x 5"

3. En nylon hydrofuge; renforts aux points de tension. Coussiné mousse.

4⁴⁹



Des bons achats pour le camping chez Canadian Tire

Aliments lyophilisés

A. De bons petits déjeuners, Dîners, soupers. Ch. à partir de

1²⁹ 3⁶⁹

Combustible en gelée

B. S'allume facilement, dure longtemps. Parfait pour fondues, etc. En boîte de 7 onces.

75^c

Machette Bolo 14 3/4"

C. Très pratique pour camper! Avec lame solide forgée, manche riveté robuste.

3⁹⁹

Couteau de camping

D. Ustensile compact, durable, remplissant 11 fonctions. Complet avec étui en cuir.

3⁹⁹

Pelle-pioche

E. Pelle plantée transformable en pioche. Pratique pour le camping. S'ouvre à 27 1/4" env.

3⁴⁹

Hachette

F. Estwing. Avec lame crantée, poignée en cuir et fourreau en cuir. 13 pouces.

15⁴⁹

Gourde de 2 pintes

G. En métal feutré à bandoulière pratique, bouchon et chaîne. Bas prix et qualité.

3⁹⁹

Lampe Eveready

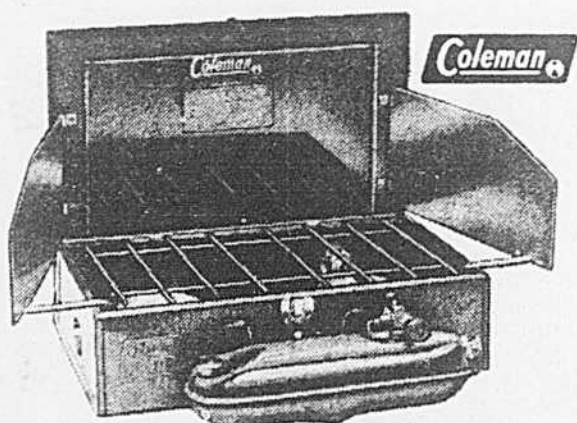
H. Lampe économique fabriquée avec du polyéthylène très dense pour durer longtemps.

2³⁹

'Sportsman' Ray-O-Vac

J. Avec pile 6 V fiable et boîtier en métal. Clignoteur rouge, phare scellé.

21⁸⁹



Réchaud compact Tourist'

Coleman à 2 feux; surface de cuisson de 160 po. ca. S'allume très vite.

27⁷⁷

Naptha Coleman, 40 oz. A réchaud, lampe. Non ill.

98^c

Epargnez avec les BILLETS-BONIS au comptant



Epargnez avec les BILLETS-BONIS au comptant

CANADIAN TIRE
MAGASIN ASSOCIÉ

FERMÉ DEMAIN

Ouvert jeudi et vendredi soirs — Le samedi jusqu'à 5 p.m.

* **CHARGEX** ACCEPTÉE

* Ile Perrot
87, boul. Grand
* Centre d'Achats de Beaconsfield
* Dollard-des-Ormeaux
3339, montée des Sources
* Lachine
470, 28e Avenue
* Villa LaSalle
8778, boul. Newman

* Centre d'Achats Cavendish
5800, boul. Cavendish
* Ville Saint-Laurent
1755, rue Grenet, (face à Canadair)
* Centre d'Achats L'Acadie
1500 ouest, rue Sauvé
* Montréal
1465 est, rue Jean Talon
* Rosemont
5685, rue d'Iberville

* Saint-Léonard
6565 est, rue Jean-Talon
* Montréal-Nord
5500 est, boul. Henri-Bourassa
* Pont-Viau
1000, boul. des Laurentides
* Chomedey
435, boul. Labelle
* Carrefour Laval
2595, boul. Marois

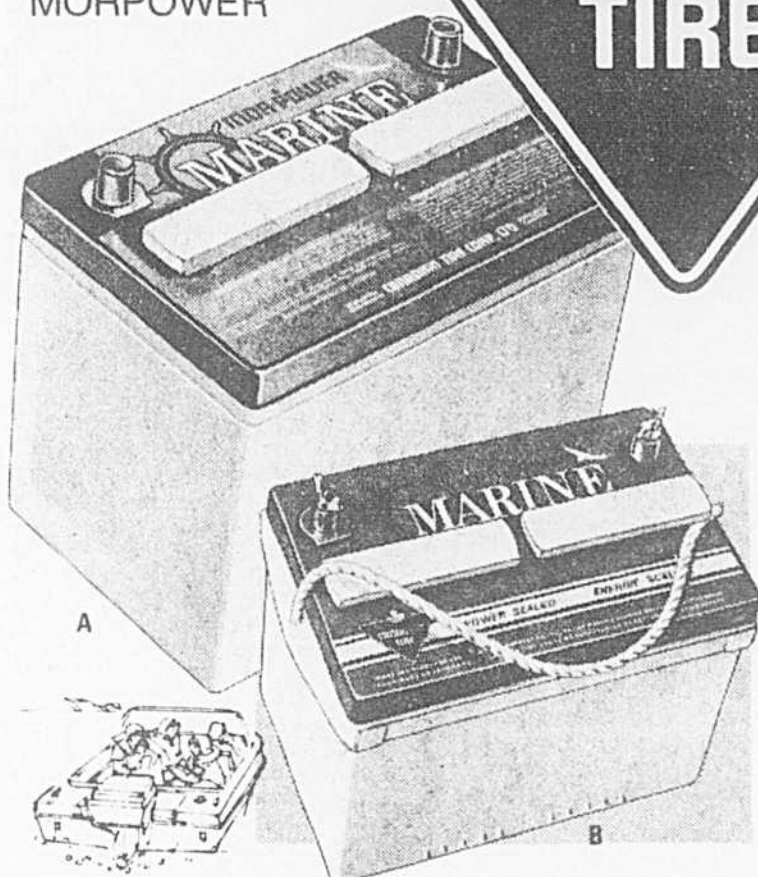
* Saint-Eustache
413, boul. Arthur-Sauvé
* Châteauguay
140, boul. d'Anjou
* Greenfield Park
910, boul. Taschereau
* Longueuil
2790, chemin Chambly
* Beloeil
500, boul. Laurier

Lachute
Sainte-Agathe
Joliette
Sorel
Saint-Jean
Terrebonne
Saint-Hyacinthe
Waterloo
Granby
Cowansville
Valleyfield
Saint-Jérôme

Batteries de bateau

12 VOLTS
MORPOWER

**CANADIAN
TIRE**



A. Batterie économique, garantie 12 mois

Une batterie de fabrication soignée et à bas prix avec réserve minima: 73 minutes; ampérage de démarrage à 0°F: 295; 54 plaques. Sans les raccords de bornes filetés. Un bon modèle! Prix, avec échange

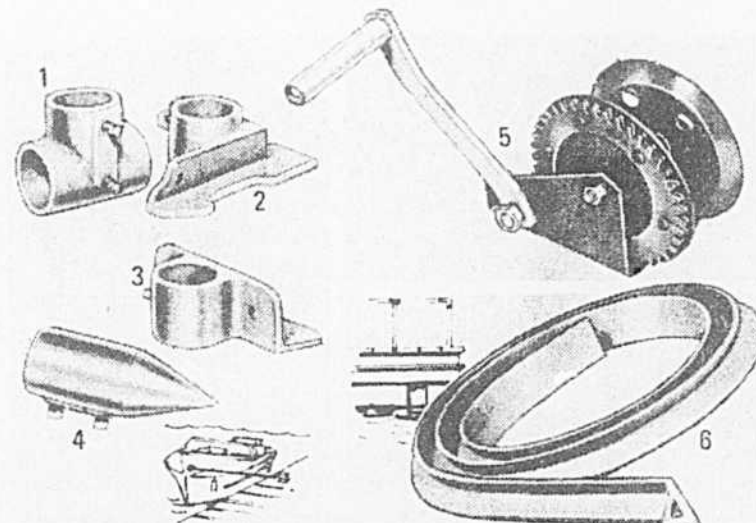
31⁹⁵

B. Modèle plus puissant, garanti 30 mois

Batterie conçue pour les gros moteurs, à plus grande puissance de démarrage. Bac à mince paroi; grilles renforcées Dynel; raccords bornes filetés acier inox. Réserve minima: 138 mn. Echange.

43⁴⁹

Sans échange, ajouter \$2 aux prix ci-haut



Ferrures de quai

En épaisse fonte d'acier; vis de blocage pour une installation sûre. Faire les sections à terre et placer après dans l'eau.

1. Raccord en T ... 4⁹⁸
2. Angle ... 4⁹⁸
3. Sommet ... 4⁴⁹
4. Base conique ... 4⁹⁸

5. Treuil de bateau

12⁹⁸

Capacité 1000 lb
Bâti acier; pignons acier au haut carbone; rochets traités chaleur. Sans câble.

6. Défense de quai

69^c

Le pied
En caoutchouc gris à poser le long du quai pour une meilleure protection!

Néc. en fibre de verre

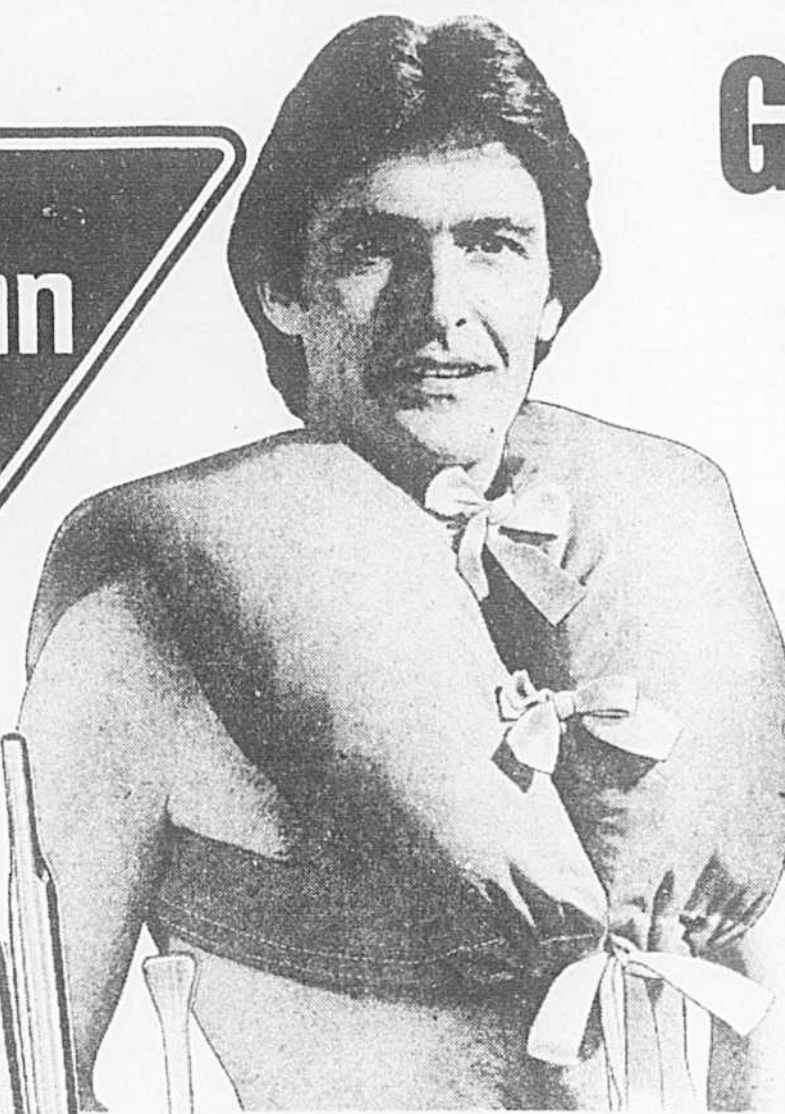
319

Couvre 144 po.ca. environ

Pour autos/bateaux: tissu de verre, résine, durcisseur, bac mélangeur, applicateur.
Couvre 440 po.ca. env. \$6.49
Couvre 880 po.ca. env. \$9.99

Ciment marin CGE

Colle/bouche-fentes caoutchouc à la silicone pour coques. Souple et étanche. Présenté en tube de 3 oz. ... **2⁹⁹**



Gilets de sécurité

approuvés par le gouvernement

959
Garni de kapok pour 90 lb et plus

Bons gilets sûrs avec fortes sangles, revêtement en coutil, liens.

Garni de kapok

Jusqu'à 50 lb **629** 45 à 90 lb **729**

Garni de mousse

Jusqu'à 50 lb **879** 45 à 90 lb **1099** 90 lb et plus **1449**

A passer par la tête

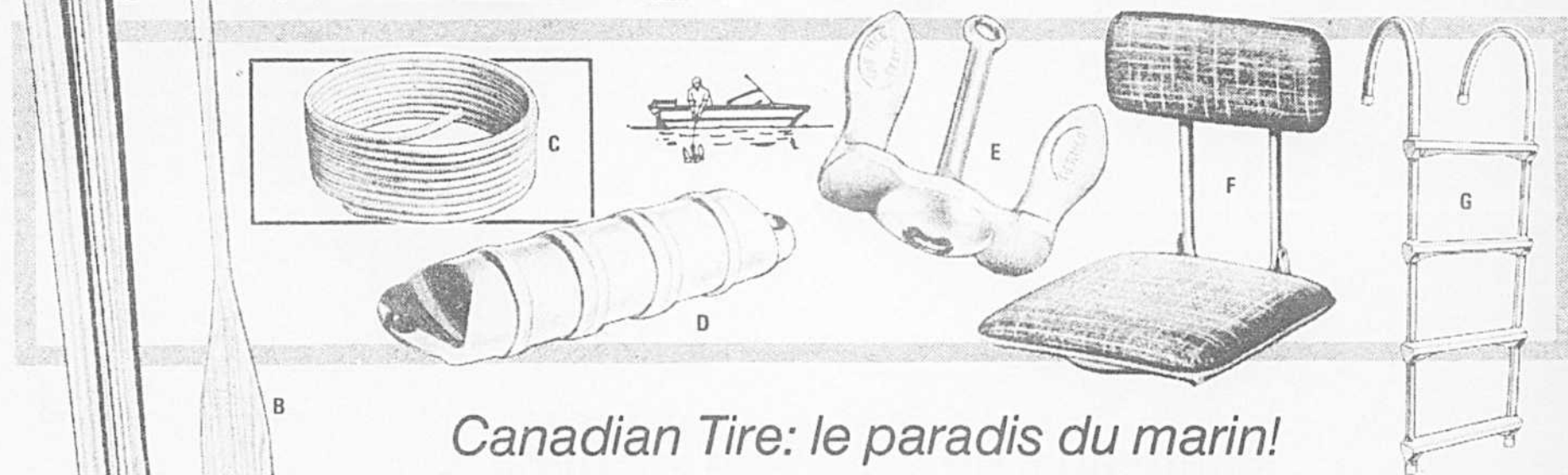
Gilet facile à passer par la tête; sangles, revêtement coutil. Garni kapok ou mousse.

Garni de kapok

90 lb et plus **779** Jusqu'à 50 lb **549** 45 à 90 lb **699**

Garni de mousse

Jusqu'à 50 lb **789** 45 à 90 lb **989** 90 lb et plus **1349**



Canadian Tire: le paradis du marin!

A. RAMES EN BOIS LÉGÈRES, ROBUSTES

De bonnes rames en bois verni stratifié en longueurs de 6 1/2 ou 7 pi. Paire

19⁹⁵

B. PAGAIES DE CANOË EN ÉPINETTE

Pagaies légères de fabrication 3 pièces au fini clair. 48" de long, chacune. Longueur 54", en épinette, chacune. Longueur 60", en épinette, chacune

4⁸⁹

\$4.99
\$5.29

C. CORDAGE OR SAMSON

En nylon tressé ton or, fabrication 2 en 1. Fort sec ou mouillé. 5/16", le pied. Samson 3/8" en nylon tressé ton or, le pi.

29^c

35c

D. DÉFENSE PNEUMATIQUE SCELLÉE

Pour une bonne protection du bateau. En vinyle blanc robuste; 3 x 16" long env. ...

115

E. ANCRE DE TYPE NAVAL

Ancre en fonte robuste de couleur vive orange de sécurité. Poids-mort 10 lb. ...

6⁹⁸

F. SIÈGE PLIANT DE BATEAU

Avec monture en acier; siège et dossier en vinyle bleu rembourré mousse. 14x15" plié.

8⁹⁹

G. ÉCHELLE DE BATEAU

Montants aluminium, crochets vinyliés, 4 échelons robustes et appuis réglables.

16⁸⁸

Bonnes affaires à ne pas manquer!



H. MOULINET ÉCONOMIQUE

Moulinet Daiwa pour lancer léger-appât; doigt reprise; frein. 85 ver. de ligne 8 lb.

329

J. BUDGETEER À LÉGER-APPÂT

Canne de 6 pi. en fibre de verre 2 brins à 3 anneaux, tête en acier inoxydable. ...

849

K. MAJOR À LANCER LÉGER

Canne de 6 pi. en fibre de verre 2 brins; décor bleu à 4 anneaux. Seulement

669

L. PLAYMAKER 720, LANCER LÉGER

Ideal pour les jeunes, à reprise fiable; antiretour.

219

M. COFFRET 'OLD PAL'

En plastique fini grené, à fermoir sécurité; casier à 5 sections. 13 x 6 3/8 x 4 3/4".

329

N. SEAU À MÈNÉS

Seau 10 pintes en plastique, flottant de Woodstream avec couvercle hermétique, poignée.

689

O. PIÈGE À MÈNÉS

En filet galvanisé robuste avec solides crochets en plastique. Facile à ranger.

695

P. COUTEAU DE PÊCHE PLIANT

Couteau avec écaillleur, dégorgeoir, ouvre-bouteilles, en un seul couteau pratique!

129

Achetez dès MAINTENANT!
'Sur mon compte' avec
la CARTE
CANADIAN TIRE



CANADIAN TIRE
MAGASIN ASSOCIÉ

Epargnez avec les
BILLETS-BONIS
au comptant

FERMÉ DEMAIN

Ouvert jeudi et vendredi soirs — Le samedi jusqu'à 5 p.m.

* CHARGEX ACCEPTÉE

* Ile Perrot
87, boul. Grand
* Centre d'Achats
de Beaconsfield
* Dollard-des-Ormeaux
3339, montée des Sources
* Lachine
470, 28e Avenue
* Ville LaSalle
8778, boul. Newman

* Centre d'Achats Cavendish
5800, boul. Cavendish
* Ville Saint-Laurent
1755, rue Grenet, (face à Canadair)
* Centre d'Achats L'Acadie
1500 ouest, rue Sauvé
* Montréal
1465 est, rue Jean-Talton
* Rosemont
5685, rue d'Iberville

* Saint-Léonard
6565 est, rue Jean-Talton
* Montréal-Nord
5500 est, boul. Henri-Bourassa
* Pont-Viau
1000, boul. des Laurentides
* Chomedey
435, boul. Labelle
* Carrefour Laval
2595, boul. Marois

* Saint-Eustache
413, boul. Arthur-Sauvé
* Châteauguay
140, boul. d'Anjou
* Greenfield Park
910, boul. Taschereau
* Longueuil
2790, chemin Chambly
* Beloeil
500, boul. Laurier

* Lachute
* Sainte-Agathe
* Joliette
* Sorel
* Saint-Jean
* Terrebonne

* Saint-Hyacinthe
* Waterloo
* Granby
* Cowansville
* Valleyfield
* Saint-Jérôme



LE TRANSPORT

par Guy Pinard

Québec assumera 62 pour cent des coûts de prolongement du métro

Le ministère des Transports du Québec a l'intention de mieux structurer les subventions aux entreprises de transport public du Québec, et le gouvernement du Québec, par le biais du ministère, assumera 62 pour cent du financement des prolongements du métro de Montréal.

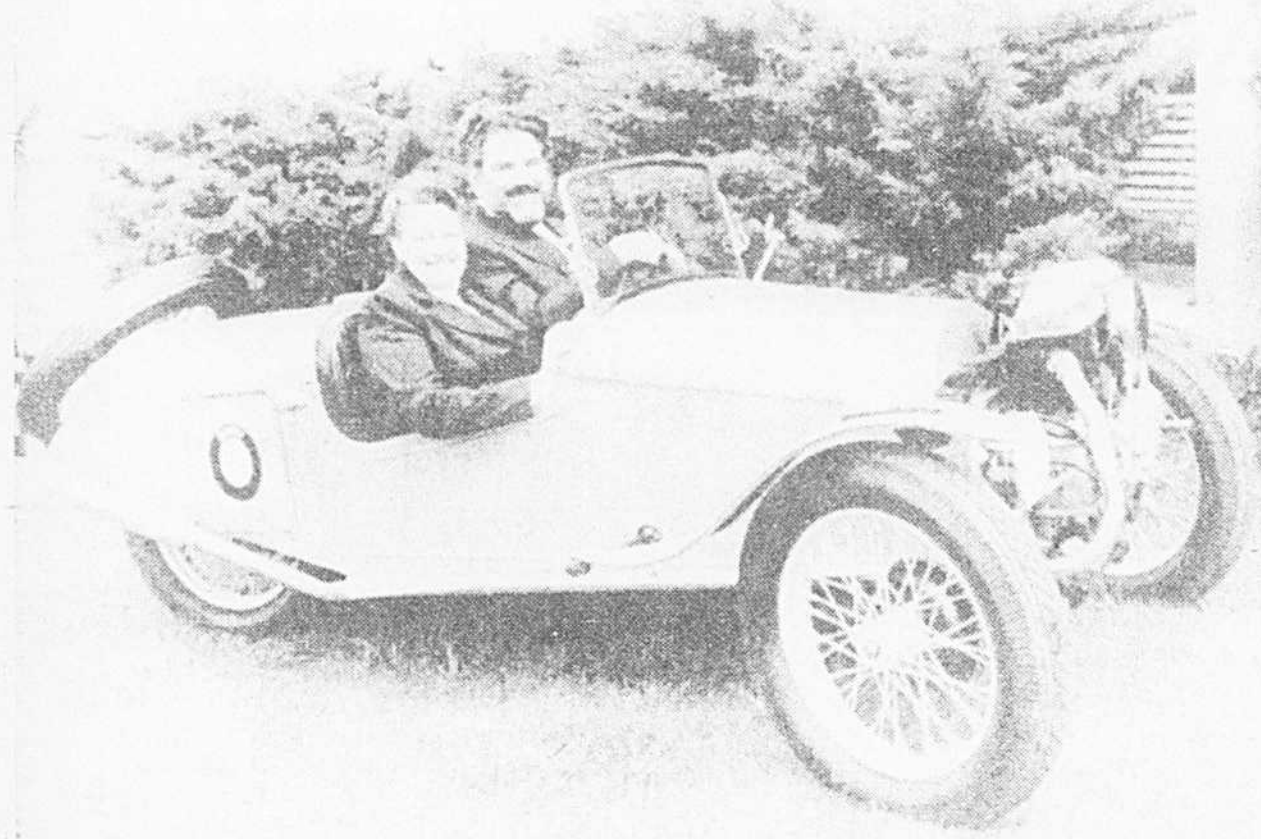
Cette révélation a été faite par M. Jacques Gilbert, président directeur général de la Commis-

sière métropolitaine dépendent des recommandations du Comité du transport de la région de Montréal, qui doit soumettre son rapport au cours de l'été.

M. Gilbert a aussi révélé que le gouvernement québécois subventionnerait les déficits d'exploitation dans des proportions de 45 à 55 pour cent. La subvention minimale sera de 45 pour cent, selon M. Gilbert, et elle

Dans les cas de l'acquisition des entreprises privées par une corporation publique, le ministère des Transports subventionnera l'achat des actifs jusqu'à un maximum de 33 pour cent. Le ministère assumera du reste entièrement les coûts d'études visant à améliorer le transport en commun.

Enfin, M. Gilbert a rappelé que le gouvernement du Québec



Téléphoto PA

Robert Beach et sa femme, Elizabeth, de Buffalo, posent dans un véhicule à trois roues que Beach a assemblé en se servant de pièces empruntées à des voitures, un hélicoptère et une motocyclette. Le bricoleur dit que le moteur de moto de 45 cv, monté à l'avant, lance le véhicule à des vitesses de 65 milles à l'heure. Autre avantage, sa voiture fait 55 milles au gallon.

Les transports de la Rive sud de Montréal alors qu'il s'adressait aux membres de l'Association canadienne du transport urbain, lundi dernier, à Vancouver.

Les faits soulignés par M. Gilbert sont intéressants pour les commissions de transport urbain qu'il a précises dans son allocution, toutes les décisions impliquant la région

augmentera de 1 pour cent pour chaque tranche d'un pour cent d'augmentation de la clientèle, jusqu'à un maximum de 10 pour cent.

Quant au déficit devant être absorbé par les corporations municipales, des mesures seront prises pour que le partage soit équitable et tienne compte de la capacité de payer des contribu-

subventionnait jusqu'à 30 pour cent l'achat d'autobus dont le contenu est à 40 pour cent québécois.

FERROVIAIRE

La locomotive et la voiture de passagers prototypes du train LRC, fabriqués par Bombardier-MLW Limitée, a subi avec succès les essais de sécurité ef-

fectués par Amtrak. A East Lyme, dans le Connecticut, sur une voie dont l'inclinaison de la courbe est de trois degrés et 13 minutes, le LRC a atteint une vitesse de 89,6 milles à l'heure, dans une zone où la vitesse d'un train conventionnel est limitée à 60 milles à l'heure. En ligne droite, le LRC a enregistré une vitesse maximale de 117 milles à l'heure. On sait que la compagnie Amtrak a fait l'achat de deux trains, soit deux locomotives et 10 wagons.

Le **Canadien National** a décidé de fermer ses ateliers de réparations et d'entretien de Montréal, Moncton et Winnipeg pendant huit semaines au lieu de quatre, soit du 9 juillet au 6 septembre. Pas moins de 4,900 employés seront temporairement mis à pied, mais tous ceux qui ont deux années de service et plus toucheront 80 pour cent de leur salaire pendant trois des quatre semaines de vacances supplémentaires qu'ils devront prendre. Le CN attribue cette décision à la situation économique qui prévaut au Canada.

NAVIGATION

Selon M. R. W. Timbrell, président de la **Dominion Marine Association**, la Voie maritime du Saint-Laurent sera littéralement encombrée à partir de 1990, si l'Administration n'élargit pas les écluses et ne parvient pas à garder le système ouvert à la circulation maritime pendant l'hiver. Selon M. Timbrell, les modifications souhaitées impliqueraient des dépenses de \$5 à \$6 milliards en dollars de 1977.

Les chantiers maritimes du pays n'ont reçu aucune promesse formelle du ministre de l'In-

dustrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, quant au prolongement des subventions au-delà du 31 août 1977, mais ce dernier a laissé percer quelques signes encourageants.

Ainsi, M. Chrétien espère obtenir du conseil des ministres le feu vert pour la construction de 20 destroyers au rythme d'un par année, afin de compenser pour la baisse effroyable des commandes à l'exportation.

Quant aux subventions, elles avaient été portées de 12 à 20 pour cent en mars dernier, et selon les propriétaires des chantiers maritimes, il faudra les maintenir pour éviter une réduction de la main-d'œuvre, qui s'établit actuellement à 15,000 employés.

AVIATION

Si une entente n'avait pu être conclue entre les États-Unis et la Grande-Bretagne relativement à l'aviation civile, la compagnie British Airways aurait dirigé ses quatre vols à bord du Concorde vers Mirabel, avec la bénédiction du ministère des Transports, selon le directeur des relations publiques de la compagnie à Montréal, M. John Dawe. Selon lui, le gouvernement n'avait posé que deux conditions: en premier lieu, l'acceptation était limitée à la période de crise et en second lieu, le Concorde n'aurait pu voler à une vitesse supersonique au-dessus du territoire canadien.

En outre, M. Dawe a révélé que British Airways avait pris toutes les mesures pour réduire au strict minimum l'inconfort occasionné aux passagers en transit, acceptant d'assumer les frais de séjour, et songeant même à organiser des visites

touristiques de Montréal. Ce sera pour la prochaine fois!

Haro sur les fumeurs! Voilà semble-t-il le cri de guerre lancé par les compagnies aériennes qui protègent de plus en plus de sièges à l'intention des non-fumeurs à bord des avions. Pas moins de 75 pour cent des compagnies soumises à une enquête offraient des sections réservées aux non-fumeurs, et le nombre de sièges disponibles par rapport à la capacité est passé de 25 à 40 pour cent en deux ans, la palme allant à Finnair qui leur réserve 80 pour cent des fauteuils et défend même complètement de fumer sur les vols de moins de 40 minutes.

L'Association internationale des transporteurs aériens vient d'annoncer que les compagnies membres obligeront les voyageurs à identifier adéquatement leurs bagages, à partir du 1er novembre 1977. Cette mesure vise à faciliter la tâche de retracer les bagages égarés. Les propriétaires de bagages non identifiés devront s'exécuter avant de réclamer leur carte d'embarquement.

Les Consultants en aéroports internationaux de Montréal (CAIM) viennent de signer un deuxième contrat avec le gouvernement péruvien en vue d'effectuer des études de faisabilité sur six aéroports dans le corridor Lima-Amazones. Un premier contrat visait l'installation d'un aéroport à Cuzco. CAIM est un consortium regroupant le groupe SNC, Beauchemin, Beaton, Lapointe; Bland, Lemoyne, Shine et Victor Prus. Après avoir participé à la construction de Mirabel, l'organisme a obtenu des contrats à la Barbade et dans les Emirats arabes unis.



Similaire au téléavertisseur Bellboy® et en plus, un téléphone dans la poche.



*Marque déposée de Bell Canada

Messages par téléappels • SANS FRAIS D'INTERURBAINS

TARIFS MENSUELS MODIQUES APPELS DIRECTS OU SERVICE D'OPÉRATRICE BILINGUE
4643 LEVESQUE CHOMEDÉY L'AVAIL 688-7773
SOREL 742-1117
TRANSMISSION À TRAVERS LA PROVINCE
• DEMONSTRATION GRATUITE •

Vous allez à Hamilton?



Alors pourquoi ne pas descendre au Royal Connaught...le grand hôtel de Hamilton, rendez-vous traditionnel des hommes d'affaires? Réservez par téléphone-tous frais virent-ou par Air Canada. Nous serons ravis de vous accueillir à Hamilton!

The Royal Connaught Hotel

112 est rue King, Hamilton (416) 527-5071

SESSIONS DE FORMATION ESTIVALES

LÉVIS

- IMPLANTATION
- ÉTUDE DES SYSTÈMES ET PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
- CONTRÔLE DES COÛTS
- ANALYSE DE LA VALEUR
- GESTION DE L'ASSURANCE-QUALITÉ II
- ADMINISTRATION DES SALAIRES
- ARBITRAGE DE GRIEFS
- ANALYSE DES BESOINS DE FORMATION
- GESTION ET STRATÉGIE DE FORMATION
- RÉDACTION DE RAPPORTS
- ENTRAÎNEMENT À LA CONDUITE DE RÉUNION
- GESTION DE PROGRAMME DE PRÉVENTION D'ACCIDENTS
- LE SURVEILLANT ET SON ENTOURAGE
- MON STYLE DE LEADERSHIP ET LES NOUVELLES APPROCHES DE GESTION
- GESTION DE L'ASSURANCE QUALITÉ II
- PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE II

IL NE RESTE QUE QUELQUES PLACES DISPONIBLES.
INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT EN ÉCRIVANT OU EN TÉLÉPHONANT À:

CGSE
Pour informations:
(514) 866-5393
685, rue Cathcart, 4e étage
Montréal, Québec H3B 1M6

LA COULEUR KODAK INSTANTANÉMENT.

vite!
Prends The Handle!
Le plus nouveau et le moins dispendieux des appareils instantanés Kodak.*
\$48.95



(Le film instantané Kodak ne peut être utilisé qu'avec les appareils instantanés Kodak.)
*Prix de liste suggéré
Le prix de détail est établi par les marchands.
Prix sujet à changement sans préavis.
Tous les appareils instantanés Kodak sont garantis trois ans.



Simpsons
Centre-Ville
Fairview — Pointe-Claire — Anjou

Les IMPORTATIONS
C.M.
5975, boul. Monk
769-8815

L. L. LOZEAU LTEE
6229, rue St-Hubert
274-6577

MITCHELL PHOTO
SUPPLY LTD.
1015, carré Dominion
866-4032



473 boul. Taschereau, Greenfield Park
Centre d'achats Boulevard
Centre d'achats Fairview
6825 Côte-des-Neiges, Mtl.
Centre d'achats Place Versailles
Carrefour Laval

performances

Hausse probable de l'essence et du mazout

On croit que le ministre fédéral de l'Énergie va annoncer, aujourd'hui, des hausses respectives de 7 et de 6,2 cents le gallon d'essence et de mazout. Interrogé à ce sujet, M. Alastair Gillespie s'est contenté de répondre qu'il allait déposer aux Communes, à 15 heures, certains documents. Les augmentations, qui résulteraient d'une hausse de \$2 du baril de pétrole brut, seraient réparties en deux phases et s'appliqueraient aux consommateurs 60 jours après le 1er juillet et le 1er janvier. Les hausses, selon certains, auraient pour effet d'encourager une plus grande économie de l'énergie et procureraient l'argent nécessaire à l'exploration de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel.

L'administration américaine prévoit déjà une **NOUVELLE PÉNURIE DE GAZ** naturel aux États-Unis l'hiver prochain. Selon un rapport publié hier par la Commission fédérale de l'énergie, les propriétaires de gazoducs inter-États estiment qu'ils auront moins de gaz à mettre sur le marché que l'hiver dernier. La différence entre les quantités que les réseaux de distribution en gros ont promis de livrer et celles qu'ils pourront effectivement livrer sera de l'ordre de 23 pour cent de la demande, au lieu de 21 pour cent l'hiver dernier. La commission souligne que le gaz transporté par les gazoducs inter-États est vendu en presque totalité à des distributeurs régionaux et qu'il est difficile pour l'instant de prédire quel sera l'impact exact de la pénurie pour le consommateur.

LA BALANCE DES PAIEMENTS AMÉRICAINES, indicateur clé de la situation économique internationale de la nation, a enregistré un déficit record de \$4,3 milliards au cours du premier trimestre de l'année, a annoncé hier le département du Commerce. Cette marque rouge dans les comptes nationaux, la pire de toute l'histoire des États-Unis pour un seul trimestre, se compare défavorablement à un déficit de \$1,4 milliard pour le quatrième trimestre de l'année dernière. Le record précédent avait été établi durant les trois premiers mois de 1972 et se chiffrait à \$2,8 milliards. Les comptes courants indiquent le montant d'argent qu'une nation perd ou gagne sur les marchés internationaux. La position comptable des États-Unis dérive dramatiquement depuis 1975.

Selon le président de **CAE Industries Ltée**, Douglas Reekie, certaines filiales québécoises de la compagnie ont souffert des politiques linguistiques de la province. CAE a démenagé son siège de Montréal à Toronto en novembre et M. Reekie a déclaré à l'assemblée annuelle des actionnaires que "l'atmosphère malheureuse" qui prévaut au Québec nuit particulièrement à la division électronique de CAE, qui est toujours installée dans la province. M. Reekie a révélé que la société avait soumis un mémoire au gouvernement québécois dans lequel elle insiste pour que cette filiale continue à conduire ses affaires en anglais, la langue qu'elle utilise pour faire face à la concurrence internationale dans son domaine.

LE GROUPE PRENOR a signé hier l'entente par laquelle il prend le contrôle de la firme de courtage immobilier **Armand Desrosiers Inc.** M. Jean Desrosiers et Serge Rocheleau, respectivement président et vice-président de la Fiducie Nord-Amérique, une filiale du Groupe Prenor, ont déclaré que la transaction, pour un montant non dévoilé, demeurerait soumise à l'approbation des autorités gouvernementales concernées. La Fiducie détient 55 pour cent de la maison dont M. Desrosiers demeure le président et actionnaire minoritaire. Grâce à cette association, Armand Desrosiers Inc. pourra donner suite à son programme d'expansion, notamment dans le développement immobilier.

Après une longue agonie

Double mise en faillite chez QSP

par Maurice JANNARD

QSP Ltée et sa filiale Quebec Steel Products sont en faillite depuis hier. La faillite de QSP comprend l'aciérie de Quésteil à Longueuil et la division Mackinnon de Sherbrooke.

Déception des créanciers ordinaires

Voilà ce que les créanciers ordinaires de QSP ont appris hier lors d'une assemblée houleuse.

QSP avait proposé en mars dernier à ses créanciers ordinaires d'accepter 25 cents par dollar que la compagnie leur devait. L'assemblée des créanciers a été remise à plusieurs occasions et a finalement eu lieu hier matin.

Toutefois, avant de se rendre à l'assemblée, la compagnie QSP établie en Cours supérieure pour présenter une requête de mise en faillite volontaire, requête qui a été acceptée le matin même.

La requête de QSP a eu pour effet d'annuler la proposition initiale de la compagnie et de placer les créanciers ordinaires au dernier rang dans la liste des créanciers.

L'action de QSP n'a pas plu aux créanciers ordinaires qui se sont demandés pourquoi telle assemblée avait été convoquée puisque

la compagnie déclarait volontairement faillite. Qualifiant cette rencontre de préliminaire, le conseiller spécial de la compagnie, M. Mendelson a invité les créanciers ordinaires à une autre réunion pour le 12 juillet.

Les créanciers ordinaires sont des compagnies qui ont vendu des marchandises à QSP et qui n'ont pas été payées. Dans le cas de la faillite de QSP et de sa filiale, la Banque Royale et la Banque Canadienne Nationale sont des créanciers garantis. Lorsque ces banques auront récupéré leurs emprunts, le reste des actifs pour-



ra être remis aux créanciers ordinaires.

QSP doit \$19 millions à ses créanciers garantis et \$16 millions aux créanciers ordinaires.

Pétition d'un fournisseur

Dans le cas de la filiale Quebec Steel Products, c'est précisément un de ses fournisseurs qui l'a mis en faillite. Le 26 mai dernier, la compagnie Marshall Steel logeait

en Cour supérieure une pétition pour mettre Quebec Steel Products en faillite, lui réclamant \$32,101 pour de la marchandise non payée. La requête a été entendue hier et la compagnie Quebec Steel Products ne s'est même pas présentée pour défendre sa cause.

Quebec Steel Products a donc été mise en faillite et cette faillite englobe aussi les compagnies Steel Service Division, Harris Steel Division et Gulf Iron Division.

Les filiales de QSP qui ne sont pas touchées par les faillites sont: St. Lawrence Iron, Canal Bank Division, Jesan Investment et McGill Auto Park.

C'est le syndic Dunnwoody & Co. qui a été choisi pour défendre les intérêts des créanciers ordinaires dans la faillite de Quebec Steel Products. "Nous ne savons même pas si nous allons récupérer nos frais dans cette affaire", a déclaré un représentant du syndic, M. H.H. Silver.

Quatre filiales échappent à la faillite

Il n'y a pas encore eu de date fixée pour l'assemblée des créanciers ordinaires de la Quebec Steel Products.

Poursuite de QSP

Par ailleurs, les créanciers de

QSP ont appris hier lors de leur assemblée que la compagnie avait déposé, la veille, une poursuite en justice de \$38 millions pour bris de contrat contre la compagnie Thyssen Steel du Canada et sa maison mère en Allemagne de l'Ouest, la compagnie Thyssen Stahl Union de Düsseldorf.



QSP Ltée allègue aussi dans sa plainte que le bris de contrat par Thyssen Steel lui a nui dans ses négociations avec des acheteurs éventuels.

Le contrat prévoyait la fourniture par QuéSteel de Longueuil de 250,000 tonnes de produits d'acier durant une période de 3 ans. Le contrat d'une valeur de \$50 millions avait été signé en septembre 1976.

Avec la faillite de QSP, ce sera aux créanciers ordinaires, par l'intermédiaire du syndic S.B. Freed, à décider si la poursuite va être maintenue. Au cours de la réunion d'hier, M. Freed a déclaré qu'il avait bon espoir que d'ici le 12 juillet des acheteurs puissent acquiescer QSP. Avec l'achat de QSP par une autre compagnie, les créanciers pourraient récupérer un peu de leur argent.

Et les travailleurs

Les faillites de QSP Ltée et de Quebec Steel Products laissent

présager des difficultés pour les travailleurs de ces compagnies qui réclament certains arrérages.

Les travailleurs de QuéSteel à Longueuil manifestaient hier pour que la Banque Royale leur remette la paye de vacances de 4 pour cent pour l'année 1977 ainsi que leur paye de la dernière semaine de travail. Selon un travailleur de QuéSteel rencontré hier, cela représente une somme d'environ \$500 pour chaque travailleur.

De plus, l'on se rappellera que les employés de Quebec Steel Products à Lachine ont cessé le travail à cet entrepôt, réclamant que la Banque Canadienne Nationale leur verse leur paie de vacan-

Les travailleurs perdent tout espoir

ces pour l'année 1976, qui est due depuis le premier mai.

Légalement, la BCN n'est pas obligée de payer ce 4 pour cent de vacances, selon M. Michael Doyle, représentant du syndic Béliveau et Mercure, qui gère les affaires de la banque dans ce dossier.

M. Doyle a aussi confirmé que les employés de bureau à Lachine avaient été informés que le 30 juin prochain serait leur dernier jour de travail.

L'accord des Bermudes:

À l'avantage des Britanniques

LONDRES (d'après les agences de presse) — À peine quelques 55 minutes avant l'expiration de "l'accord des Bermudes", les États-Unis et la Grande-Bretagne ont conclu hier un nouvel accord pour réglementer l'aviation civile entre les deux pays, mais la Grande-Bretagne n'a pu faire inclure l'atterrissage du Concorde à New York dans les clauses de la nouvelle convention.

L'entente conclue favorise nettement les Britanniques et pourrait à la rigueur se solder par une réduction des tarifs dans le corridor de l'Atlantique-Nord si les compagnies impliquées collaborent aussi étroitement qu'on le souhaite en théorie. Quant au calcul de la capacité, il englobera pour la première fois les vols nolisés.

La conclusion de l'accord a mis fin à neuf mois de négociations et a permis d'éviter une crise qui aurait entraîné des ennuis considérables pour les 17,000 usagers quotidiens des compagnies desservant les deux pays.

Au moment où les négociateurs mettaient la dernière main au pacte, deux avions américains circulaient au-dessus de Londres, en attendant la permission d'atterrir à Heathrow. Toutefois, les deux compagnies avaient obtenu le droit d'atterrissage même dans l'éventualité d'une rupture des négociations.

L'accord des Bermudes autorisait la desserte de Londres par trois compagnies américaines, soit Pan American, Trans World Airlines et National Airlines. En

outre, Pan American et Northwest Airlines assuraient des liaisons entre la côte Ouest des États-Unis et le Pacifique. Pour sa part, British Airways reliait Londres à 11 villes américaines mais n'assurait aucune liaison au-dessus de l'océan Pacifique.

Points essentiels du nouvel accord

Les points essentiels du nouvel accord peuvent être résumés de la façon suivante:

- chaque pays pourra désigner deux compagnies pour desservir les liaisons New York-Londres et Los Angeles-Londres;

- ouverture de quatre nouvelles liaisons entre des villes américaines (portant le total à 14) et Londres, les nouvelles villes étant Atlanta, Seattle, Dallas-Fort Worth et Houston, sans compétition pour les trois prochaines années, et avec compétition par la suite;

- les États-Unis pourront assurer une liaison entre Anchorage (Alaska) et Londres, Anchorage étant actuellement desservi par British Airways à l'intérieur du vol Londres-Tokyo;

- possibilité pour les Britanniques de voler sans escale entre San Francisco et Londres;

Ces nouvelles dispositions n'entreront en vigueur qu'à la signature de l'entente, prévue pour le mois prochain. D'ici là, les compagnies impliquées continueront de s'en remettre à l'accord des Bermudes négocié en 1946.



Le nouveau président de l'Iron Ore Company, M. Brian Mulroney (à gauche), et le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, étaient des voisins tout souriants récemment à la table d'honneur d'un déjeuner au Canadian Club.

Brian Mulroney devient président de l'Iron Ore

par Pierre GRAVEL

Le nouveau président de l'Iron Ore Company of Canada, M. Brian Mulroney, a été "hautement impressionné par l'attitude et par les déclarations du premier ministre René Lévesque et par celles des ministres Bernard Landry et Pierre Marois, lors du récent sommet économique à La Malbaie."

M. Mulroney a déclaré hier à LA PRESSE que, partant de cette perception du leadership politique actuel au Québec et de son évaluation du contexte général, c'est avec confiance et sans ner-

vosité particulière qu'il aborde ses nouvelles responsabilités.

En ce qui a trait à la question linguistique, particulièrement dans le cas des sièges sociaux, ce dernier s'est abstenu de tout commentaire, pour l'instant. Il a expliqué qu'ayant fait partie de la mission pour étudier cet aspect du problème, il se doit d'abord de faire part de ses observations au gouvernement.

Le rapport officiel de ce groupe d'étude doit être déposé aujourd'hui à Québec.

C'est mardi, lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'Iron Ore que M. Mulroney a

été élu président de cette entreprise en remplacement de M. J. W. Bennett qui continuera d'agir comme consultant de l'organisation.

Ancien conseiller juridique de l'Iron Ore, M. Mulroney en était devenu vice-président exécutif en juin dernier, peu de temps après sa participation à la course à la chefferie du Parti conservateur fédéral dont M. Joe Clark était sorti vainqueur.

Précédemment, M. Mulroney avait été pendant deux ans, l'un des trois membres de la Commission Cliche sur l'industrie de la construction au Québec.

Le conflit chez Bombardier-MLW peut signifier la perte d'importants contrats

par Pierre VENNAT

Les négociations sont encore rompues entre les négociateurs du Syndicat des Métallurgistes (FTQ) et ceux de la compagnie Bombardier-MLW. Cette situation pourrait bien entraîner la perte de contrats importants pour Bombardier-MLW et partant plusieurs mises à pied parmi les quelque 700 ouvriers que cette compagnie employait au moment de procéder à un lock-out, le 7 avril dernier.

Dans une lettre à chacun des employés de la compagnie, MLW Industries (une division de Bombardier-MLW) écrit en effet que la compagnie subit des pressions très fortes de la part de plusieurs de ses clients pour annuler des contrats ou sortir leurs matériaux de l'usine.

"Nous avons fait tous les efforts possibles pour empêcher cette éventualité, mais nos clients peuvent prendre, et prendront sans doute, des mesures légales pour nous forcer à nous y soumettre."

"De plus, à cause de la situation actuelle, plusieurs de nos clients

craignent de placer leurs commandes chez nous pour du nouvel équipement. Ceci ne peut avoir d'autre résultat qu'un niveau d'emploi plus bas après le lock-out, ce qui n'est certainement pas dans l'intérêt ni des employés ni de la compagnie."

Interrompre Gentilly?

Les représentants des Métallurgistes, qui donnaient hier une conférence de presse, ont évidemment parlé de "chantage" patronal mais ont néanmoins confirmé que Bombardier-MLW risque de perdre des contrats à chaque jour que dure le conflit.

Ainsi, trois des quatre contrats de MLW-Bombardier pour l'Hydro-Québec sont en retard, devant être terminés, respectivement, en décembre 1976, mai 1977 et février 1977.

Il s'agit de contrats pour la fabrication "d'échangeurs de chaleur".

Selon M. Serge Brousseau, président des Métallurgistes de Bombardier-MLW, le fait que ces "échan-

geurs de chaleur" ne puissent être livrés à temps signifieront, avant longtemps, l'obligation pour l'Hydro de fermer son chantier de construction de la centrale nucléaire de Gentilly puisque la construction ne pourrait progresser indéfiniment sans cet équipement.

Pas de négociations sur les salaires

Le conflit provient du fait que la compagnie a déposé ses offres salariales aux syndiqués avant d'avoir complètement terminé la négociation des clauses normatives, notamment sur le rôle des dirigeants syndicaux.

Or le syndicat juge complètement inacceptable que la compagnie veuille se réserver le droit de déterminer elle-même "l'urgence du travail syndical dans l'usine", en ce sens qu'un contremaître aurait à décider si une situation est assez urgente pour qu'un officier syndical puisse quitter son travail et s'occuper de question syndical.

"Le travail syndical doit se faire selon le jugement du syndicat local et non pas selon le jugement des contremaîtres", a déclaré M. Brousseau qui a toutefois admis que durant le dernier mois, les négociations avaient progressé sur plusieurs points et que le syndicat, notamment, avait enregistré des gains importants en obtenant le droit, pour un syndiqué qui estimerait travailler en danger, de cesser son travail et d'être affecté à d'autres fonctions en attendant qu'un inspecteur du ministère du Travail décide s'il y a danger et matière à correction, ou non.

Bref, le syndicat se refuse à parler salaires tant que toutes les clauses normatives n'auront pas été négociées.

Ceci n'a toutefois pas empêché la compagnie de faire savoir aux employés la nature de ses offres monétaires.

Celles-ci, d'après la compagnie, sont les suivantes:

- à la date de la signature, 8% d'augmentation du taux actuel de

salaires, plus inclusion du boni de vie chère (35 cents l'heure);

- le 26 octobre 1977, 4% d'augmentation par rapport au nouveau taux;

- le 26 octobre 1978, un autre 4%;

- et le 26 avril 1979, un dernier 4%.

Selon la compagnie, le refus des représentants syndicaux de négocier les clauses monétaires est complètement injustifié à ce stade-ci des négociations et l'offre monétaire est "très raisonnable".

"En effet, de conclure la compagnie, il n'y a pas de miracle, la compagnie a fait une offre qui est comparable à d'autres règlements récents dans des industries similaires et qui représente ce qu'elle peut se permettre de payer."

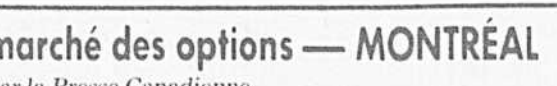
"De plus, poursuit la lettre, comme vous le savez, selon la loi, il y a des limites que la compagnie ne peut excéder en dépit des informations contraires qui ont pu vous être données".

MINES ET MÉTAUX	1070.60	-6
PÉTROLES ET GAZ	1173.57	+2

MINES ET METAUX	67	+2.3
PETROLES ET GAZ	1173.57	-0.3
INDUSTRIELLE	918.76	

INDICES À LA BOURSE DE NEW YORK

	Ferm.	Var.
COMPOSÉ	54.99	-0.1
INDUSTRIELLE	59.19	-0.1
TRANSPORT	43.70	-0.1
SERV. PUB.	42.05	+0.0
FINANCE	56.17	-0.0



Le prix de clôture de toutes les options, L'unité de valeur est de 100 actions. La désignation du titre s'accorde avec son prix de l'exercice. Les cotes sont indiquées en cents sauf celles précédées du signe \$.



AFR Group		GIS Comp	9.99	vHorizon	2.28	Cus K-2
Amer Growth	4.82	GIS Income	2.88	vSecrilly	4.62	Cus K-1
Cdn GasEnr	14.77	yGrowth Frnd	9.40	vVenture	2.46	Cus K-4
Cdn SecGrth	5.01	Nor Amer	3.73	vVenture Rt	3.52	CLX Rsrc
Cdn Trusted	4.70	Mutual Acum	5.36	Universal Gr.	3.92	xManhat
Corp Invst	5.57	Mutual Inc	4.42	Save Equity	8.54	xMarl Eq
Corp InvStk	4.98	Sec Income	9.61	Save Income	5.33	Marlbورو
Growth Eqty	6.44	World Eqty	5.86	NON-MEMBERS		Natrusro

[illegible]

Enterprise	.83	yCont. Mortg 5.21	Keystone Gr.	Westrn Gr
------------	-----	-------------------	--------------	-----------

[illegible]

fruits/légumes

première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

FRUITS

Fraises: \$4.50 à \$5.75 la douzaine de godinnes.

Pommes: McIntosh AC grosses, \$7 à \$7.50; McIntosh moyennes, \$6 à \$6.50. Cortland grosses, \$7; moyennes, \$5 à \$6. Délicieuses, rouges et jaunes, \$7.50 à \$8.50 le minot en vrac.

PLANTE DE LEGUMES OU DE FLEURS

\$1.50 à \$2 la boîte. Arrivages: 6,654 boîtes.

LEGUMES

Bettes à carder: \$5.50 pour 12 paquets.

Betteraves: \$1.50 pour 6 paquets.
Ciboulette: \$2.50 pour 12 paquets.
Choux chinois: \$4.50 pour 12.
Choux fleurs: \$5 pour 12.

Choux vertes: \$3.50 à \$4 pour 16
Concombres: de serre, ordinaires,
\$2.75 la douz. de serre, sans
pépins, de type anglais, gros \$8.75,
moyens \$5.25, petits \$4.25 la douz.

Echalotes: \$5 pour 4 douz. ¼
Épinards: \$2.75 à \$3 le bouquet;
\$3.25 à \$3.50 pour 12 cellos de
10 onces.

Fenouil: \$1.50 pour 12 paquets.
Laitue frisée: \$2.75 à \$3 pour 24;
Boston \$2.50 à \$3 pour 16; romaine,
\$3 à \$4.50 pour 16; laitue
pommée iceberg, \$3.50 pour 18.

Menthe: \$2.50 les 12 paquets.
Radi: \$3.25 à \$3.50 pour 3 douz.
\$2.75 à \$3 pour 30 cellos de six
onces.

Rhubarbe: \$1 à \$1.25 les 12
paquets.
Rutabagas: \$6.50 les 50 lb.
Tomates: de serre, roses, \$4.50
à \$5 les 100 lb.

Pommes de terre de table: \$5 à
\$5.10 les 50 livres; \$1.20 à \$1.25
les 10 livres. Arrivages: 1,013 sacs.

Cours des denrées transmis à
Montréal par le ministère fédéral de
l'Agriculture:
Source: Comptes canadiens

Poudre de lait écramé: no 1, réceptifs de 50 lb, \$0.69 à \$0.72; produits par roulement et vaporisation, \$0.46 à \$0.59.

Lait de beurre en poudre: \$0.42 à \$0.48; pour nourrissement, \$0.30 à \$0.35.

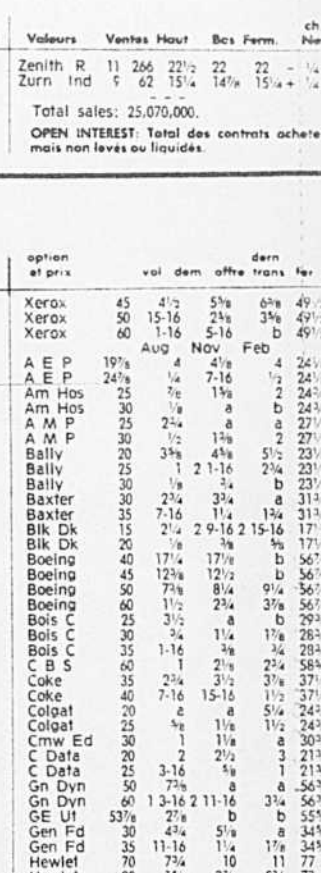
Oeufs: prix moyen des grossistes avec détailant en boîtes de douzaine: A ex gros, \$0.97; A, \$0.93; A petits, \$0.86; A gros, \$0.87; A petits, \$0.65.

Prix de gros aux distributeurs alimentés par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: Extra-gros, \$0.94; A gros, \$0.91; A moyens, \$0.85; A petits, \$0.62; très petits, \$0.42.

Pommes de terre (prix de gros):
Nouveau-Brunswick, \$5 à \$5.25 les
50 lb; \$2.20 à \$2.25 les 20 lb;
\$1.15 à \$1.20 les 10 lb; I.P.E.,
\$5.50 à \$5.75 les 50 lb; \$2.60

l'or

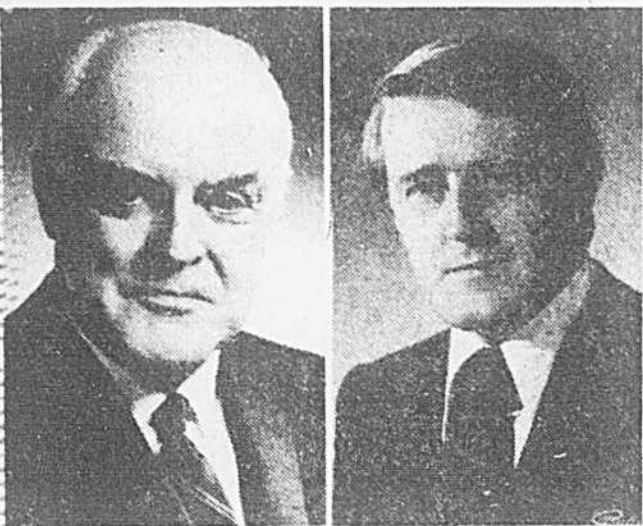
Le prix de l'once d'or hier à Londres, était coté en dollars américains à \$139.625; à Paris \$144.35; à Francfort à \$139.50; Zurich à \$139.625; à Hong Kong \$138.02.



Howell	80	1%	3%	54%	77%
Harris	70	1%	3%	54%	77%
H Harris	10	4%	4%	4%	14%
H Harris	15	%	13-16	1%	14%
Harris	60	1%	3%	54%	77%
Harris	45	9%	9%	9%	54%
Howell	45	1-16	3-16	9-16	54%
Howell	50	1%	3%	54%	77%
Howell	50	%	1%	15-16	1%
Howell	60	%	1-16	2%	54%
Howell	60	8%	4%	54%	77%
Howell	60	1%	3%	54%	77%
In Flv	25	3-16	1/2	34	21%
J Manv	30	11-12	2%	34	21%
J Manv	40	1-16	1-16	15-16	35%
MGIC	15	1-16	1-16	15-16	35%
Mobil	50	18%	8%	6	68%
Mobil	60	8%	8%	6	68%
Mobil	70	1%	5-7	6	68%
Mobil	70	7%	13%	2%	68%
N Semi	15	4%	5%	5%	19%
N Semi	20	1%	2%	11-16	1%
N Semi	25	1%	6	6	19%
N Semi	30	1-16	6	6	19%
Occi	10	1%	1%	1%	1%
Occi	20	10%	10%	2	19%
Occi	25	5%	6	6	30%
Occi	30	13%	2-16	3	30%
Rayn	50	12%	12%	54%	62%
Rayn	60	3%	3%	54%	62%
Rayn	70	%	15-16	1%	62%
Rayn	70	1%	1%	2%	62%
Rynld	60	1%	1%	2%	62%
Rynld	70	1%	1%	2%	62%
Slumb	60	7%	8%	6	67%
Slumb	70	2-9	9%	6	67%
Slumb	70	12-11-16	6	67%	
Skylin	10	4%	4%	4%	17%
Skylin	15	1%	1%	1%	17%
Southern	15	2%	4	4	17%
Southern	20	4	4	4	17%
Southern	25	4	4	4	17%
ST Ind	55	13-16	13%	2%	21%

Tx GF	25	2 7-16	2%	a	21
Tx Gl	30	a	9%	7/a	20
U A L	20	1/a	2/a	2/a	20
U A L	25	1/a	9-16	7/a	20
U Tech	30	11	b	b	4
U Tech	35	6	6 1/4	6 1/4	4
U Tech	40	15-16	2 13-16	3 1/4	4
U Tech	45	3/a	1	1 3/4	4
J Wall	35	7-16	1 1/4	1 11-16	4
Williams	20	3/a	3/a	4	2
Williams	25	5-16	3/a	1	2
Total volume 93,531					
Open Interest 1,829 OPEN INTEREST: Total des contrats achetés mais non levés au liquidés.					

IRON ORE COMPANY OF CANADA



W.J. Bennett



Brian Mulroney

Iron Ore Company of Canada annonce la retraite de W.J. Bennett qui occupait le poste de président de la compagnie. Monsieur Bennett était entré au service de la compagnie en 1960 en tant que vice-président. Il avait été nommé président en 1965. Monsieur Bennett continuera à être associé à la compagnie en tant que consultant.

Monsieur Bennett, au cours de sa remarquable carrière, a participé au développement des ressources nucléaires et ferrières du Canada. Il est président du conseil d'administration de l'Institut de recherches C.D. Howe ainsi que de Philips Canada Limitée. Il est aussi membre des conseils d'administration de nombreuses compagnies canadiennes, telles que Canadien Pacifique Limitée, Canron Limitée, Cominco Limitée et le Groupe Investors. Monsieur Bennett a participé activement à la vie de la communauté, ayant été président de l'hôpital St-Mary's ainsi que de l'Orchestre symphonique de Montréal.

La compagnie annonce la nomination de M. Brian Mulroney au poste de président ainsi que son élection au conseil d'administration. Cette nomination entre en vigueur à compter du 21 juin. Monsieur Mulroney est au service de la compagnie depuis 1976 en tant que vice-président exécutif, affaires corporatives.

Monsieur Mulroney est né à Baie Comeau, Québec, où il a fait ses études élémentaires et secondaires. Il a obtenu son baccalauréat de l'université St-François-Xavier et il est diplômé de la faculté de droit de l'université Laval.

Il est membre du Barreau de la province de Québec et de l'association du Barreau canadien. Avant de se joindre à la compagnie, il était associé à l'étude légale montréalaise de Ogilvy, Cope, Porteous.

Monsieur Mulroney a eu une carrière très active aux affaires publiques et il a été membre de la Commission Cliche, la Commission royale d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction.

Tréco décroche "son contrat du siècle" au Moyen-Orient

par Laurier CLOUTIER

Tréco Inc. vient de conclure "son contrat du siècle" avec l'Arabie Saoudite et l'Algérie.

La compagnie québécoise de Saint-Romuald, au sud de Québec, qui a réalisé des ventes de \$20.4 millions l'année dernière (terminée le 31 octobre), vient en effet de finaliser les négociations pour la vente de \$22 millions d'unités industrielles relocalisables et d'une garderie d'enfants.

Au cours d'une entrevue, le président et chef de la direction, M. Camille Lacroix, a ajouté qu'un autre contrat de \$8 millions devrait être conclu avec ces deux pays d'ici la fin du mois.

Tréco doublera ainsi ses ventes cette année et

on espère que d'autres contrats permettront de les porter à \$60 millions l'an prochain.

Avec le contrat de \$22 millions et les autres projets en vue, Tréco joue dans les plates-bandes d'Atco, de Calgary, le plus important fabricant canadien dans ce secteur avec des ventes de \$261.2 millions l'an dernier.

M. Lacroix a déclaré qu'Atco avait déjà obtenu un contrat de \$30 millions au Moyen-Orient, mais que, depuis, les commandes avaient perdu de l'importance. Le vice-président aux finances d'Atco a toutefois déclaré, hier, qu'il ne serait pas surpris d'obtenir "un ou deux contrats de l'ordre de \$50 à \$100 millions" du Moyen-Orient d'ici la fin de l'année.

M. Bernard-R. Tellier, vice-président de la maison de courtage Greenshields Inc. et membre du conseil d'administration de Tréco, a déclaré qu'il était à peu près temps que la compagnie québécoise dame le pion à Atco au Moyen-Orient.

Tréco réussit à tenir tête à Atco au Québec dans les secteurs des papiers, des mines et de la baie James en présentant des soumissions moins élevées. "Pourquoi pas sur le marché des exportations?", a déclaré M. Tellier.

En outre, Tréco ne devrait pas vivre les problèmes qu'ont connus d'autres fabricants québécois au Moyen-Orient parce que toutes les précautions nécessaires ont été prises. M. Tellier a fait de fréquents séjours

L'agro-alimentaire est la première industrie québécoise

par Michel ROESLER

L'industrie agro-alimentaire, avec des exportations d'un montant global de \$4.5 milliards en 1975, se classe au premier rang des industries manufacturières québécoises.

Elle occupe la deuxième place, après l'industrie textile, pour ce qui est de la main-d'œuvre, avec 55,000 employés.

Au regard de la productivité, l'industrie agro-alimentaire québécoise a eu un comportement supérieur à la moyenne des industries manufacturières durant la période 1970-75 en se maintenant à un niveau de 1.3 par rapport à 1.0

pour l'ensemble des industries.

Selon le ministère québécois de l'Agriculture, "on estime qu'environ 75 pour cent de la production agricole primaire du Québec passent par les industries du groupe "aliments et boissons" avant d'atteindre le consommateur."

La valeur de la production agricole québécoise s'est élevée, en 1976, à \$1.5 milliard. D'autre part, sa valeur ajoutée compte pour 34 pour cent de l'ensemble du secteur primaire (mines, forêts, pêches et agriculture). Elle emploie 78,000 personnes.

l'argent

Les courtiers londoniens ont baissé hier le prix de l'argent de 7.9 cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

MERCREDI: \$4.421

MONTREAL — Handy & Harman's évaluait le prix de l'argent canadien à \$4.625 l'once de Troyes.

NEW YORK — Handy & Harman's évaluait le prix de l'argent américain à \$4.360 l'once de Troyes.



LE RABAIS GÉNÉRAL OGILVY

rabais de 10% à 33 1/3% et même jusqu'à 50% sur presque tout dans les trois magasins

Centre-Ville - Fairview - Anjou

Nomination chez



RAYMOND LARCHE

Le conseil d'administration de Direct Film Inc. est heureux d'annoncer la nomination de M. Raymond Larche au poste de vice-président des achats. Monsieur Larche a été, pendant toutes ses années au service de la compagnie, l'organisateur responsable de la structure et de l'expansion du service des achats.

LA COMPAGNIE ROTHMANS DE PALL MALL CANADA LIMITÉE

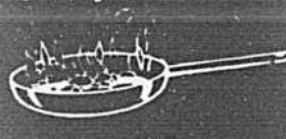
DATE D'INSCRIPTION POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

LES DÉTENTEURS D'ACTION ORDINAIRE de la Compagnie sont avisés que le Conseil d'administration a arrêté au 30 juin 1977 la date d'inscription des actionnaires, et qu'en conséquence, seuls les actionnaires dûment inscrits au registre le 1er juillet 1977, ou à la date ultérieure de la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie, qui se tiendra le 7 juillet 1977, ou à 5% faire représenter par procuration.

DATÉ à Toronto le 15 juin 1977.
C. G. Ferguson
Secrétaire générale et conseillère juridique

LE SABAYON LE CHOIX DE ZORBA

Soupers de gourmets complets jusqu'à 3 a.m.



Jusqu'à 3 a.m. mangez, buvez dansez à la grecque

Cuisine grecque et continentale
666 ouest, rue Sherbrooke (coin University)
Réservations: 288-0373 288-3872
DEJEUNERS D'AFFAIRES

Faites du rosé Moura Basto votre gorgée de soleil.

Un bon vin frais du Portugal à un prix incroyablement bas.

CODE S.A.Q. 640B \$2.50

lire

FINANCIAL COUNSEL (Montréal)

Commentaire sur les exportations de métaux de base, 22 juin 1977. Baisse des ventes d'automobiles pour le mois de mai, 21 juin 1977.

McLEOD, YOUNG, WEIR (Toronto)

Lettre sur le marché monétaire et celui des obligations, 17 juin 1977.

REYNOLDS SECURITIES (Montréal)

IC Industries, 17 juin 1977. Commentaires sur le placement, 14 juin 1977.

RICHARDSON SECURITIES (Montréal)

Outboard Marine Corporation, juin 1977. Foxboro Company, juin 1977.

NOTE
Ces études sont publiées en anglais; elles sont gratuites pour les clients des maisons de courtage.

Crédit Foncier FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9 1/4%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 10 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 232-5309

• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

MEMBRE RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

La Fédération des Joueurs d'Échecs du Québec et

la presse

vous invitent à participer au

TOURNOI D'ÉCHECS DE L'ANNÉE



la presse

LE CHAMPIONNAT OUVERT DU QUÉBEC 1977

du 10 au 17 juillet
Collège du Vieux Montréal
255 est, rue Ontario, Montréal

57 prix dans 3 catégories
\$7,000 Expert — Amateur — Débutant.
Une partie par jour.
EN PRIX

Pour recevoir, sans aucune obligation, le circulaire d'information avec formule d'inscription, téléphoner au no (514) 374-4700, poste 232

ou
écrire à La Fédération des Joueurs d'Échecs du Québec, Case postale 640, Station "G", Montréal H2L 4L5

COMPAREZ! MELVILLE 100 London Dry GIN

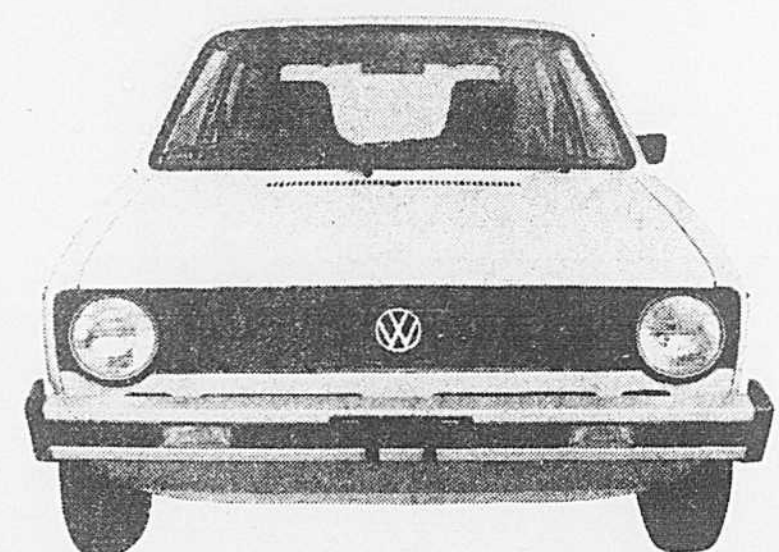
Les Dry Gin importés se vendent \$11.40 et plus le 40 oz. Melville, distillerie québécoise, est fière d'offrir son excellent Melville 100, London Dry Gin en format 40 oz. pour seulement \$10.05.

Les Distilleries Melville Limitée
1860, boul. Fortin, Chomedey, Laval
Téléphone: (514) 667-0120

* Prix conseillé par le fabricant. Peut être vendue moins cher. Frais de transport et de préparation en sus.

\$3999*

La Rabbit Edition Spéciale: tant qu'il y en a



La Rabbit 1977 à injection d'essence

La Rabbit est équipée d'un moteur sensationnel qui la fait passer de 0 à 50 mh en 7.7 secondes. Ce moteur d'avant-garde à quatre cylindres et à arbre à cames en tête est doté d'un système d'injection d'essence qui dose avec précision le mélange essence-air en fonction des conditions de conduite. On obtient donc des performances optimales pour une consommation d'essence réduite.

Que peut-on espérer de mieux?

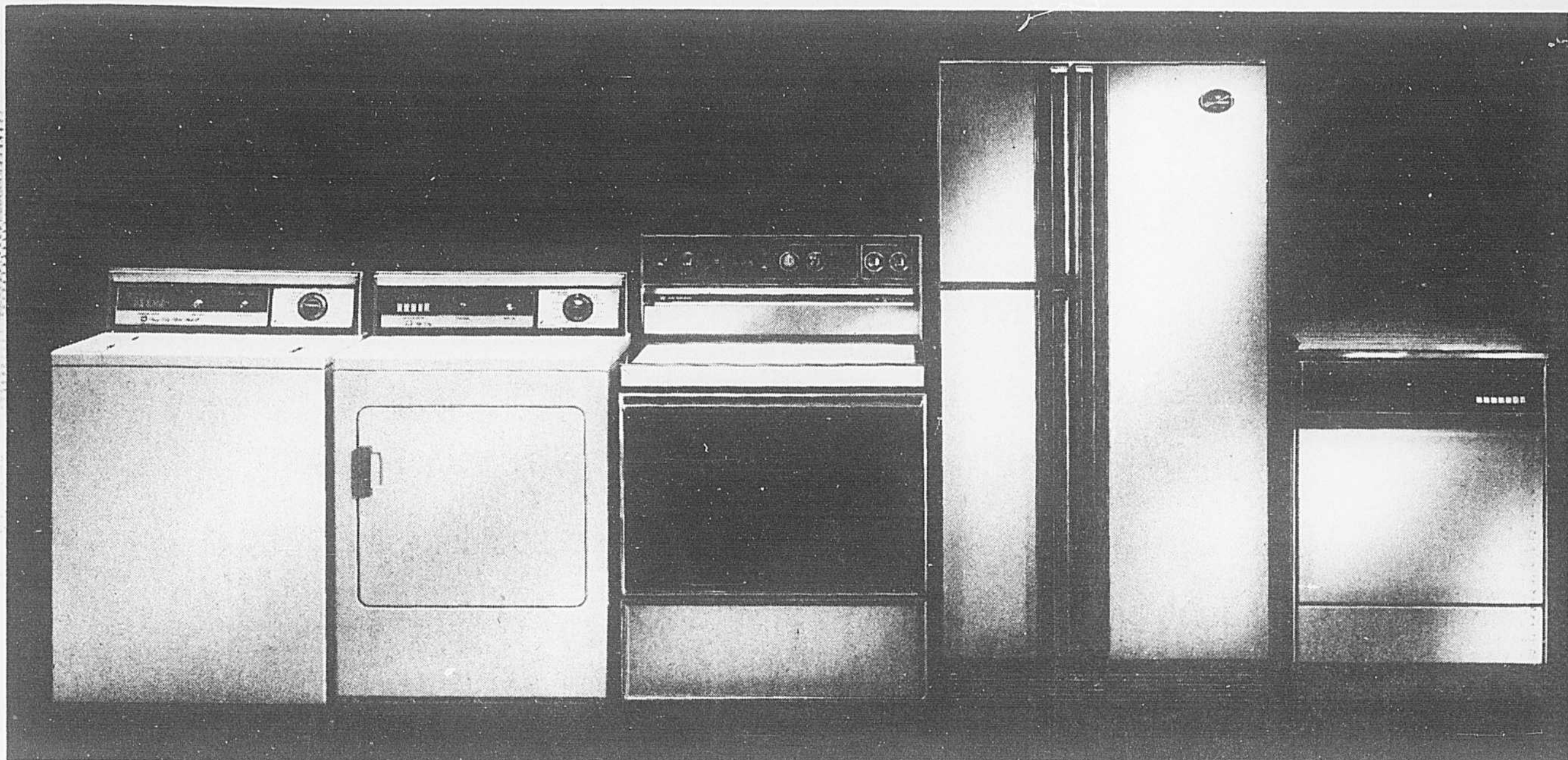
Voyez-la chez les concessionnaires VW du Montréal métropolitain et de Laval.



Popular Auto Sales & Service Limited
5441, rue Saint-Hubert
Central Volkswagen Ltd.
2144-2146, rue Bleury
Campbell & Cameron Ltd.
4050, av. Verdun

Riopel Auto Inc.
2125, rue Notre-Dame
Arbour Automobiles Ltée
700, boul. des Laurentides
Reimers Automobile Inc.
510, boul. Labelle
Nordest Volkswagen Ltd.
10395, boul. Pie-IX

Auto Hamer Inc. & Hamer Service Ltée
5905, route Transcanadienne
Automobile G.M.F. Ltée
3050, chemin Saint-Charles



“Des années durant, pour plus de sûreté vous avez exigé des appareils électroménagers Westinghouse. À partir du 1^{er} juillet 1977 vous pourrez, de la même façon, accorder votre confiance à White-Westinghouse.”



Derek Powell
président de
White-Westinghouse

Cette déclaration a été faite par M. Derek Powell, président de White-Westinghouse, division de WCI Canada Limited.

“Le nom White-Westinghouse constitue en partie un nouveau nom pour vous les consommateurs canadiens,” a enchaîné M. Powell. “Il est naturel que vous vous posiez des questions auxquelles je vais essayer de répondre.

Pourquoi le nom de “White-Westinghouse,” après le 1^{er} juillet 1977?

“La réponse est que tous les appareils électroménagers Westinghouse, fabriqués après le 1^{er} juillet porteront la marque de commerce White-Westinghouse. Ils porteront cette marque de commerce parce que notre maison-mère, White Consolidated Industries Inc. a acheté, en 1975, les droits à l'échelle mondiale sur les brevets, les procédés techniques et les marques de commerce des appareils électroménagers de Westinghouse. En conséquence, WCI Canada est la seule compagnie au Canada qui pourra exercer le droit de continuer la fabrication des appareils électroménagers Westinghouse en vertu de tels brevets et techniques.”

Pourquoi ne pas continuer à utiliser le nom “Westinghouse”? Pourquoi ajouter “White” devant celui-ci?

“Nous avons ajouté le nom “White” à “Westinghouse” pour qu'il soit clair aux yeux de tous qu'à partir du 1^{er} juillet, c'est nous—la division White-Westinghouse de WCI Canada Limited—qui fabriquerons et prendrons en charge la gamme des appareils électroménagers Westinghouse.”

Qu'advient-il du service après vente et de la garantie?

“Si vous êtes le propriétaire d'un appareil électroménager Westinghouse toujours sous garantie ou si vous achetez un appareil faisant partie du stock actuel et portant le nom “Westinghouse,” vous êtes assurés du respect des garanties, d'un service après vente complet et d'approvisionnement en pièces de rechange. Il vous suffira de communiquer avec votre détaillant Westinghouse.

Si vous achetez un nouvel appareil électroménager White-Westinghouse, il sera pris en charge par RESCO, une des plus importantes entreprises au Canada de service après vente et de pièce de rechange, à qui vous pourrez vous adresser par l'intermédiaire de votre détaillant White-Westinghouse. Si vous avez un appareil Westinghouse qui n'est plus sous garantie, RESCO vous fournira même les pièces et le service. Des dispositions ont aussi été prises pour assurer le service pendant la période de garantie des appareils électroménagers Westinghouse fabriqués avant le 1^{er} juillet 1977.”

Donc, mon détaillant Westinghouse joue un rôle très important?

“Absolument! Il veillera à répondre à tous vos besoins. Et nous de White-Westinghouse lui fournirons un appui de tous les instants.”

Et la ligne de produits White-Westinghouse? Qu'est-ce qui la distingue? Que pouvons-nous en attendre?

“Nous sommes vraiment fiers de pouvoir assurer à tous que nos nouveaux appareils électroménagers White-Westinghouse continueront de toujours fournir le genre de qualité, de fiabilité et de caractéristiques uniques que les consommateurs canadiens ont pu associer à la marque de commerce réputée de Westinghouse. White-Westinghouse est la seule compagnie qui puisse assurer cette continuité.

La gamme des cuisinières offre un choix complet d'appareils à auto-nettoyage, à nettoyage continu et à nettoyage facile et permet d'utiliser des techniques de cuisson d'avant-garde, telles que la cuisson sur surface de verre, les portes de four à verrouillage automatique et le gril double dans le four domestique le plus spacieux fabriqué au Canada.

La ligne des réfrigérateurs vous offre un choix complet, du modèle “Continental” sans givre, côte-à-côte à 3 portes de 22 pi³ au réfrigérateur régulier de 10 pi³.

Ensuite nous offrons une variété complète de machines à laver et de sècheuses automatiques. Les machines à laver de 18 lb, à chargement par le dessus, sont équipées d'agitateur pour lavage délicat qui se chargent des tissus fins avec une extrême douceur. Les machines à laver à chargement par le devant et les sècheuses jumelées “Space Mates” exclusives, vous permettent de faire les plus grandes économies possibles d'énergie et peuvent s'installer sous un comptoir ou se superposer dans un placard.

Je pourrais en dire davantage sur nos lave-vaisselle, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs et humidificateurs, mais je suis sûr que vous m'avez compris. En bref, nous allons offrir un éventail complet d'appareils électroménagers White-Westinghouse de qualité qui fera suite aux produits Westinghouse au Canada.

Où et quand le public pourra-t-il voir les appareils électroménagers de White-Westinghouse?

“Après le 1^{er} juillet 1977, nous offrirons les appareils électroménagers White-Westinghouse par l'intermédiaire de détaillants et principalement ceux affiliés à Westinghouse.”

C'est ainsi que M. Derek Powell, président de White-Westinghouse, a établi les faits.

Si vous êtes à la recherche d'un appareil électroménager après le 1^{er} juillet 1977, pourquoi ne pas rendre visite à votre marchand et examiner l'excellente ligne d'appareils White-Westinghouse dont il parle.

Vous constaterez que les appareils électroménagers White-Westinghouse vous offrent les toutes dernières innovations en plus des caractéristiques et de la fiabilité auxquelles vous avez été habitué.

À partir de maintenant, c'est White-Westinghouse.



White-Westinghouse

Division de WCI Canada Limited,
503 Imperial Road, Guelph, Ontario.

A partir de maintenant, c'est White-Westinghouse.

24 juin *La Fête du Québec*

La maison Simpsons est heureuse de se joindre à tous les Québécois pour célébrer la Fête du Québec.

Puisse l'avènement de cette Fête, faire s'épanouir des sentiments de solidarité, de fraternité et de paix.

BONNE FÊTE À TOUS LES QUÉBÉCOIS



ROBERT SIMPSONS MONTRÉAL LIMITÉE

LES 4 MAGASINS SIMPSONS FERMÉS AUJOURD'HUI 24 JUIN

OUVERTS SAMEDI LE 25 JUIN

VENEZ PROFITER DES SOLDES APRÈS-CONGÉ